

# Contrat Local de Santé

2<sup>ème</sup> génération

2023-2027



**Cœur de Beauce**  
communauté de communes





# Table des matières

|   |    |
|---|----|
| Préambule .....   | 3  |
| I. La Communauté de Communes Cœur de Beauce .....   | 5  |
| A. Présentation géographique .....  | 5  |
| B. Présentation démographique.....  | 6  |
| II. Le contexte.....  | 12 |
| A. Le PRS 2 – PRSE 3 .....  | 12 |
| B. Le CLS 2018-2021.....  | 13 |
| III. La démarche du CLS 2 .....   | 16 |
| A. L'évaluation du CLS 1 .....  | 16 |
| B. Les groupes de travail thématiques.....  | 17 |
| IV. Le Contrat Local de Santé 2 .....   | 19 |
| Article 1 : Parties signataires.....  | 20 |
| Article 2 : Périmètre géographique du contrat .....   | 20 |
| Article 3 : Prise en compte des démarches locales de santé des collectivités territoriales..... | 20 |
| Article 4 : Partenaires.....  | 21 |
| Article 5 : Objet du contrat .....  | 21 |
| Article 6 : Engagement des signataires .....  | 22 |
| Article 7 : Durée du contrat.....   | 24 |
| Article 8 : Révision du contrat.....  | 24 |
| Article 9 : Suivi et évaluation du contrat.....   | 25 |
| Signatures des contractants.....  | 28 |
| Programme d'actions .....   | 29 |





## Préambule

Les Contrats Locaux de Santé (CLS) sont une mesure innovante de la loi dite « Hôpital Patient Santé Territoire » du 21 juillet 2009.

L'article L.1434-17 du Code de la Santé Publique précise que « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. »

La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, avec son article 158 intitulé « Territorialisation de la politique de santé », renforce cette volonté d'un engagement commun pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales en santé au plus proche de la population et conforte ainsi le rôle des CLS.

Un CLS est un outil permettant aux Agences Régionales de Santé (ARS) et aux collectivités de mettre en œuvre une stratégie locale de santé sur mesure. Il s'agit d'un outil de territorialisation des politiques de santé qui se veut souple afin de s'adapter aux différents territoires. Il est intégré dans la mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS). Les objectifs et priorités de ce programme doivent donc s'y retrouver et être enrichis ou complétés par des problématiques spécifiques locales. Un CLS permet de mieux adapter les politiques régionales de santé aux besoins particuliers du territoire avec l'objectif de réduire les inégalités de santé. Un CLS est avant tout une démarche de territoire qui permet aux différents acteurs du territoire de se rencontrer, d'échanger et de travailler ensemble sur les problématiques de santé publique. Il permet de valoriser, consolider et créer des partenariats entre différentes politiques publiques dans le but de définir un objectif commun.

Un CLS correspond à :

- **Une dynamique collective**

Les signataires d'un CLS peuvent représenter une pluralité d'acteurs et de secteurs : les collectivités territoriales, l'ARS, les services de l'État, les partenaires institutionnels, les associations et d'autres acteurs de santé...

- **Un projet participatif**

Une stratégie et des objectifs définis en commun,  
Un programme d'actions pluriannuel co-construit à partir des besoins locaux,  
Un suivi de la mise en œuvre et une évaluation des résultats conjoints.

- **Une réponse adaptée au plus près des besoins de la population**

Le CLS incite à élargir le champ de la contractualisation pour l'ensemble des domaines d'intervention des partenaires : la promotion et la prévention de la santé, l'offre de premier recours, l'accompagnement médico-social...

- Faciliter les parcours de soins et de santé : prévention de la santé, soins, accompagnement médico-social,

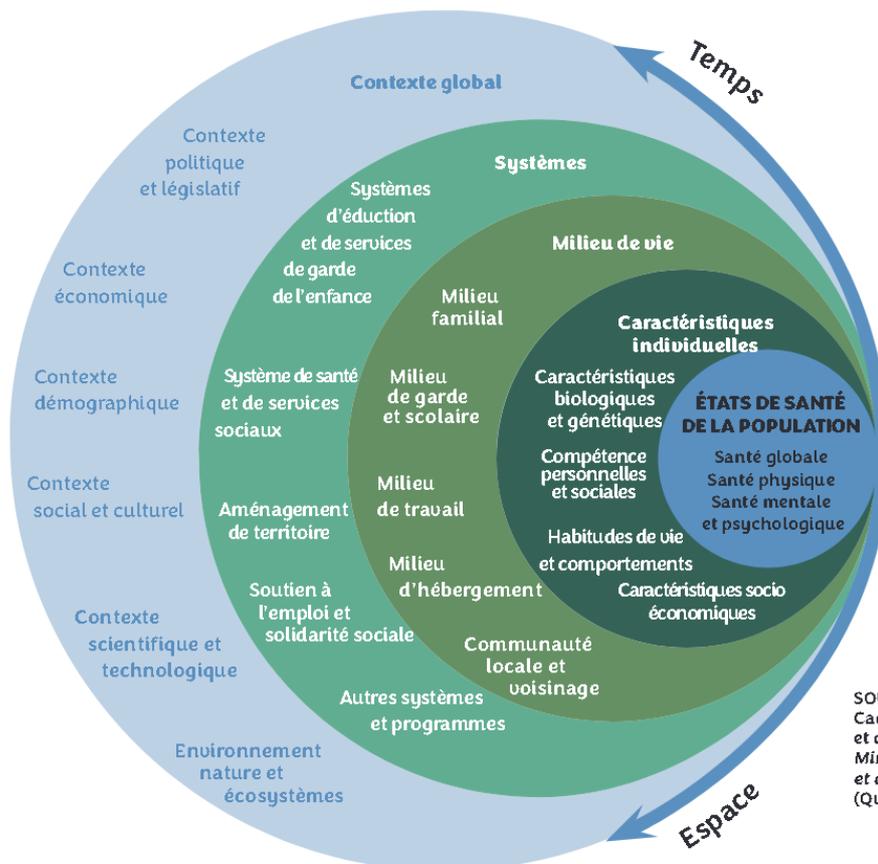
- Prendre en compte les autres facteurs qui ont une incidence sur la santé et la vie des populations : le logement, l'environnement, l'éducation, les relations sociales...

Le dispositif permet de prendre en compte plusieurs enjeux :

- Mettre en cohérence le projet stratégique de l'ARS avec les politiques de santé menées par les collectivités,
- Mettre en cohérence et prioriser les actions les plus pertinentes dans un projet de territoire et d'assurer la pérennisation de la synergie des dynamiques locales et un suivi des projets en cours,
- Mutualiser les moyens pour répondre à un besoin local de santé,
- Consolider les partenariats locaux et inscrire la démarche dans la durée,
- Être un outil de mise en valeur des dynamiques locales et améliorer la lisibilité des services de santé.

Et les deux objectifs prioritaires pour les territoires sont :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- Mettre en œuvre des actions pour une offre de santé de proximité.



SOURCE  
Cadre conceptuel de la santé  
et de ses déterminants,  
Ministère de la santé  
et des services sociaux  
(Québec, 2010)

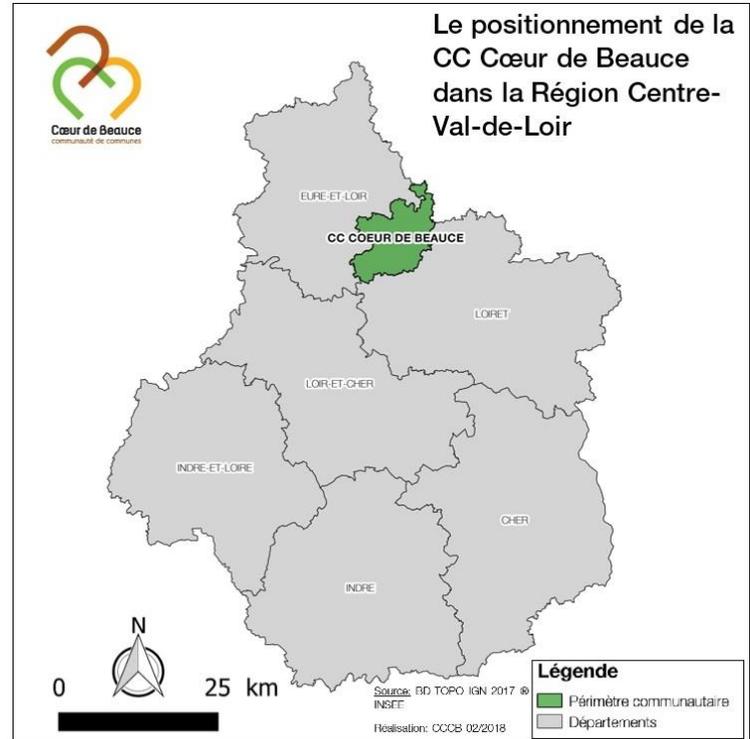


# I. La Communauté de Communes Cœur de Beauce

## A. Présentation géographique

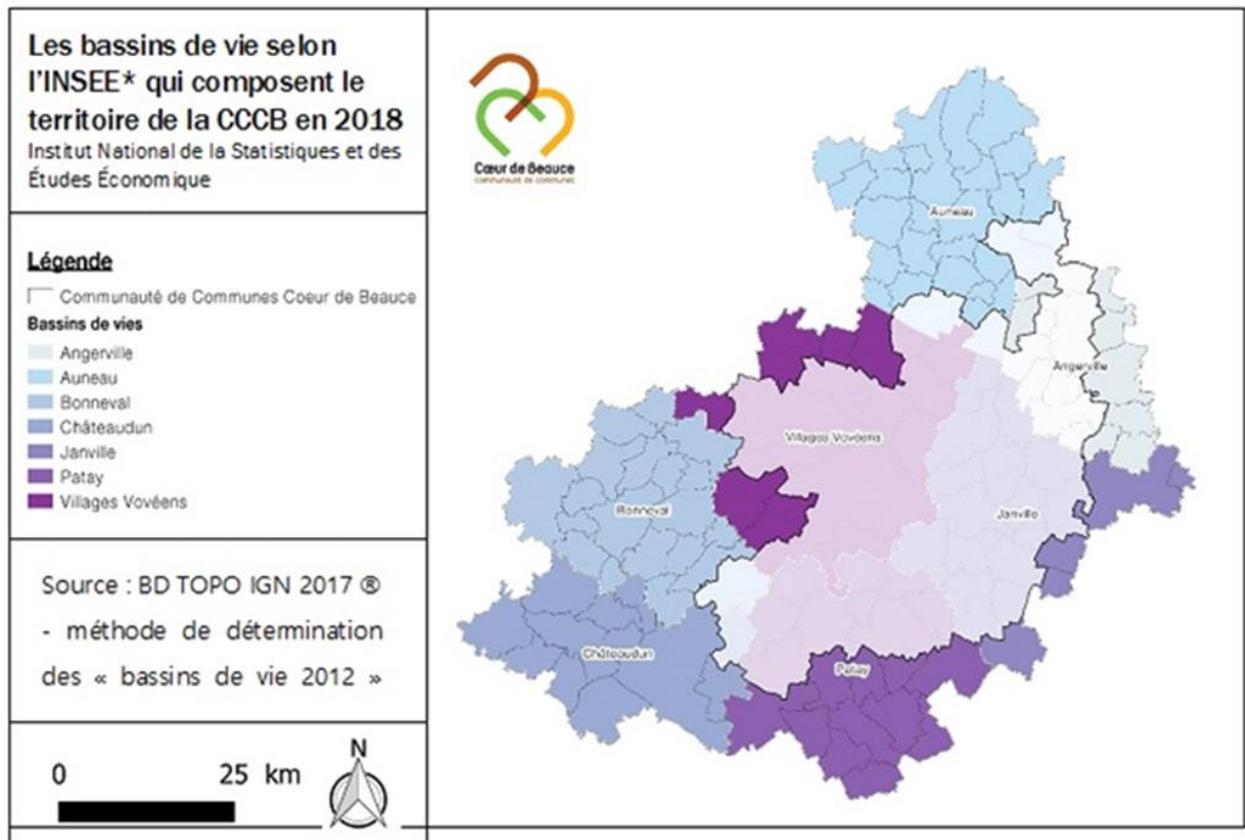
Située au Sud-Est du département d'Eure-et-Loir, la Communauté de Communes Cœur de Beauce est née le 1<sup>er</sup> janvier 2017 faisant suite à la fusion de 3 anciens EPCI dans le but de mettre en commun les efforts destinés à développer l'image du territoire autour d'un élément fédérateur : la défense d'une identité rurale forte.

En effet, la singularité du territoire Cœur de Beauce est qu'il n'est pas organisé autour d'une ville centre mais autour de 4 pôles principaux que sont Les Villages Vovéens, Janville-en-Beauce, Toury et Orgères-en-Beauce auxquels s'ajoutent des pôles secondaires (les pôles d'appui dans le Scot) : Sainville, Ouarville, Terminiers, Fresnay-l'Evêque/Ymonville, Varize.



De plus, Cœur de Beauce est situé à l'interface des dynamiques générées par les territoires voisins, à savoir :

- L'unité urbaine parisienne qui concerne la moitié nord du territoire,
- L'unité urbaine d'Orléans qui concerne la frange sud,



## B. Présentation démographique

Depuis les années 2000, Cœur de Beauce connaît une évolution importante de sa population avec un taux moyen d'évolution de 0,8% par an.

Pourtant le territoire qui couvre 971km<sup>2</sup> (16% de la superficie du département d'Eure-et-Loir), ne compte que 25 053 habitants (5,8 % de la population eurélienne) et une faible densité de population de 25,8 hab./km<sup>2</sup> (nettement inférieure aux autres territoires euréliens).

A noter que plus de 40% de la population de Cœur de Beauce se concentre sur 5 des 48 communes qui composent le territoire intercommunal, soit 14,44% de la superficie de la CCCB.

Inversement, 20 communes (25,4% du territoire intercommunal) recensent moins de 250 habitants.

Au sein du territoire Cœur de Beauce, il existe tout de même certaines disparités entre les différents pôles de vie. En effet, les pôles de Janville-en-Beauce / Toury et des Villages Vovéens ont une croissance positive depuis les années 1980.

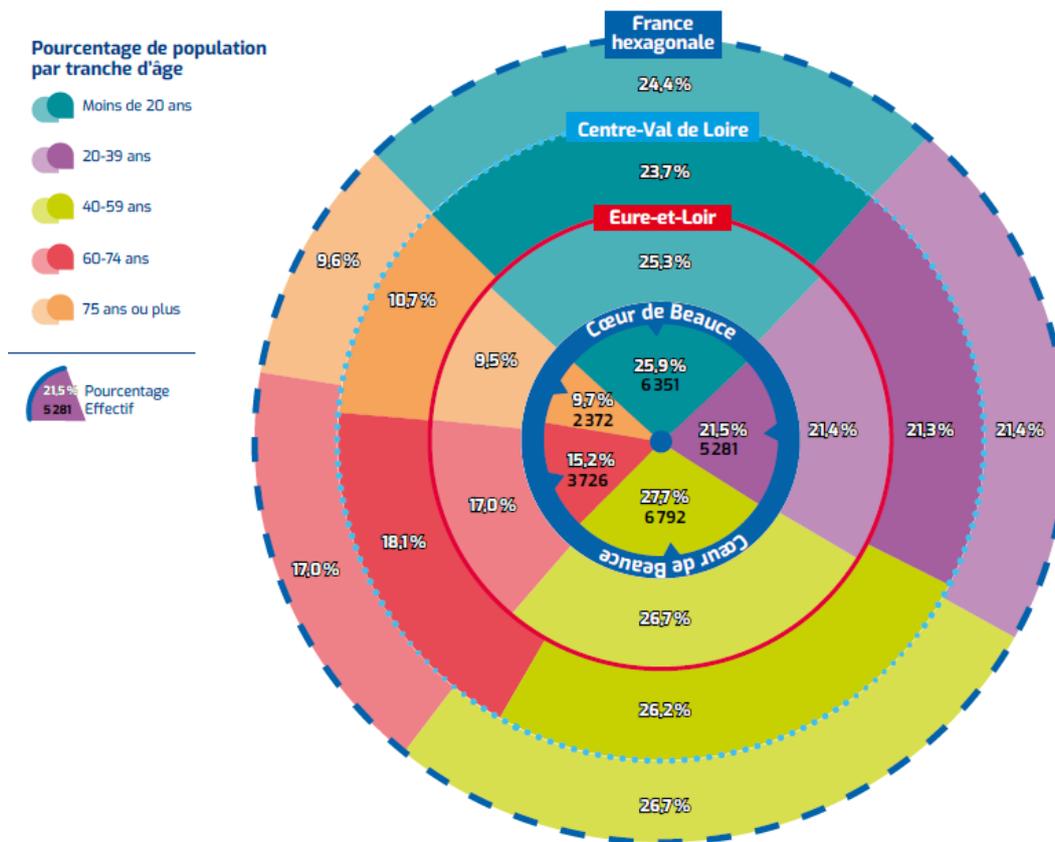
Le pôle de vie d'Orgères-en-Beauce connaît depuis 2009 une baisse significative de sa population accompagnée d'un vieillissement.

Avec un solde naturel important mais similaire aux territoires de référence, l'évolution démographique de Cœur de Beauce s'explique par une attractivité du territoire entre 1999 et 2010 (solde migratoire de 0,6% et solde naturel de 0,3%). Mais depuis 2010, Cœur de Beauce enregistre plus de départs que d'arrivées et sa croissance est uniquement liée au solde naturel.



Les communes de la CCCB voient leur population vieillir. La part des moins de 15 ans tend à diminuer (20,9% de la population intercommunale contre 21,75% en 2010) et inversement, la population des plus de 60 ans, tend à augmenter (23,8% de la population intercommunale contre 21,59% en 2010). En 2017 l'indice de vieillissement de la population était de 70 (personnes de + 65 ans) pour 100 (jeunes de -20 ans). Un indicateur significatif du vieillissement de la population.

Ce phénomène de vieillissement est plus marqué dans le secteur d'Orgères-en-Beauce qui entre 2009 et 2014 a vu la part des plus de 60 ans augmenter de 2%, pour atteindre 25,4% de la population. Dans les secteurs des Villages Vovéens et de Janville-en-Beauce cette variation est moindre, respectivement +0,6% et +0,5%.



Le constat de vieillissement interroge aussi directement la problématique de mobilité du territoire, car la perte progressive d'autonomie des personnes nécessite de privilégier l'accès aux pôles de proximité, notamment lorsque les personnes sont situées en périphérie des centres-bourgs.

Le diagnostic du Plan de Mobilité Simplifié réalisé en 2019 a mis en évidence la problématique d'un territoire à 3 vitesses :

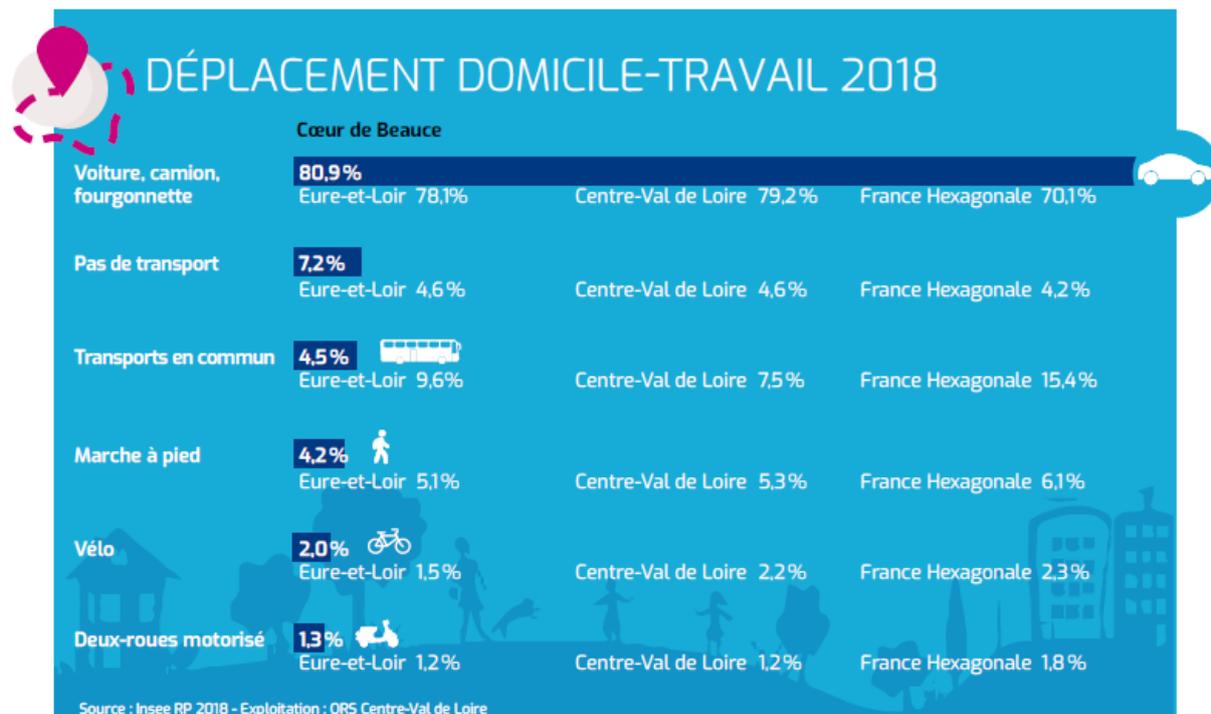
- Problématique du sud du territoire où se trouve une plus forte population en situation de vulnérabilité (baisse démographique, public âgé surreprésenté/Population, également plus en difficulté financière à l'échelle du territoire)
- Au nord du territoire, une forte représentation du public jeune, généralement plus dépendant en matière de mobilité.
- Localisation majoritaire des emplois à l'extérieur du territoire (Chartres, Orléans, Ile de France) générant d'importants trajets domicile-travail.

Le diagnostic a aussi mis en avant les insuffisances en matière de transport collectif sur Cœur de Beauce. Concernant la mobilité douce, le territoire est en retard à l'exception de quelques aménagements cyclables à l'échelle de centre-bourg (Tourey notamment).

En effet, les distances importantes à parcourir pour la plupart des motifs de déplacement ne sont pas adaptées au développement de la marche ou du vélo. De même, l'absence d'aménagements dédiés aux modes doux sur le territoire et de document cadre permettant le développement de ces pratiques est aussi un frein.

Cependant plusieurs communes ont engagé une réflexion pour pallier ce retard : Janville-en-Beauce et Tourey, Orgères-en-Beauce, Les Villages Vovéens, Beauvilliers...

En fonction des profils des habitants, les attentes en termes de mobilité ne sont pas identiques. Pour le sud du territoire, les attentes sont davantage tournées vers des populations plus âgées en augmentation, à laquelle s'ajoute une décroissance démographique. Ce territoire attend alors davantage un service à la personne tandis que pour les communes plus au nord, bénéficiant d'une population plus jeune, les territoires attendent une desserte vers des équipements dédiés. Cela va de pair avec le développement des services et équipements locaux pour encourager la mobilité douce, de proximité.



D'un point de vue des revenus des ménages, la moitié de la population a un revenu fiscal inférieur au revenu fiscal médian. Le revenu médian par unité de consommation de la CCCB en 2018 est de 21 298 €, ce qui reste supérieur au revenu médian départemental à 20 961€.

Cependant, il existe certaines disparités au sein du territoire intercommunal : il ressort que les communes les plus proches des franges franciliennes bénéficient globalement de revenus plus élevés. A contrario les ménages du secteur d'Orgères-en-Beauce tendent à se paupériser, engendrant ainsi une vulnérabilité plus importante (énergétique notamment).

### € Revenus nets imposables moyens annuels par foyer fiscal (2017)

|                       |                 |
|-----------------------|-----------------|
| <b>Cœur de Beauce</b> | <b>25 068 €</b> |
| Eure-et-Loir          | 26 063 €        |
| Centre-Val de Loire   | 25 104 €        |
| France Hexagonale     | 27 155 €        |

Source : DGFIP - Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

### € Part d'allocataires dont les ressources dépendent à 100% des prestations sociales (31.12.2019)

|                       |             |
|-----------------------|-------------|
| <b>Cœur de Beauce</b> | <b>6,5%</b> |
| Eure-et-Loir          | 11,2%       |
| Centre-Val de Loire   | 12,8%       |
| France Hexagonale     | 14,4%       |

Source : Cnaf, CCMSA - Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

### Part de foyers fiscaux non imposés (2017)

|                       |              |
|-----------------------|--------------|
| <b>Cœur de Beauce</b> | <b>57,8%</b> |
| Eure-et-Loir          | 54,9%        |
| Centre-Val de Loire   | 56,7%        |
| France Hexagonale     | 55,7%        |

Source : DGFIP - Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

### Nombre et part des jeunes de 25-34 ans pas ou peu diplômés (2018)

|                       |            |              |
|-----------------------|------------|--------------|
| <b>Cœur de Beauce</b> | <b>415</b> | <b>15,3%</b> |
| Eure-et-Loir          | 6 575      | 14,4%        |
| Centre-Val de Loire   | 35 359     | 13,4%        |
| France Hexagonale     | 903 154    | 12,4%        |

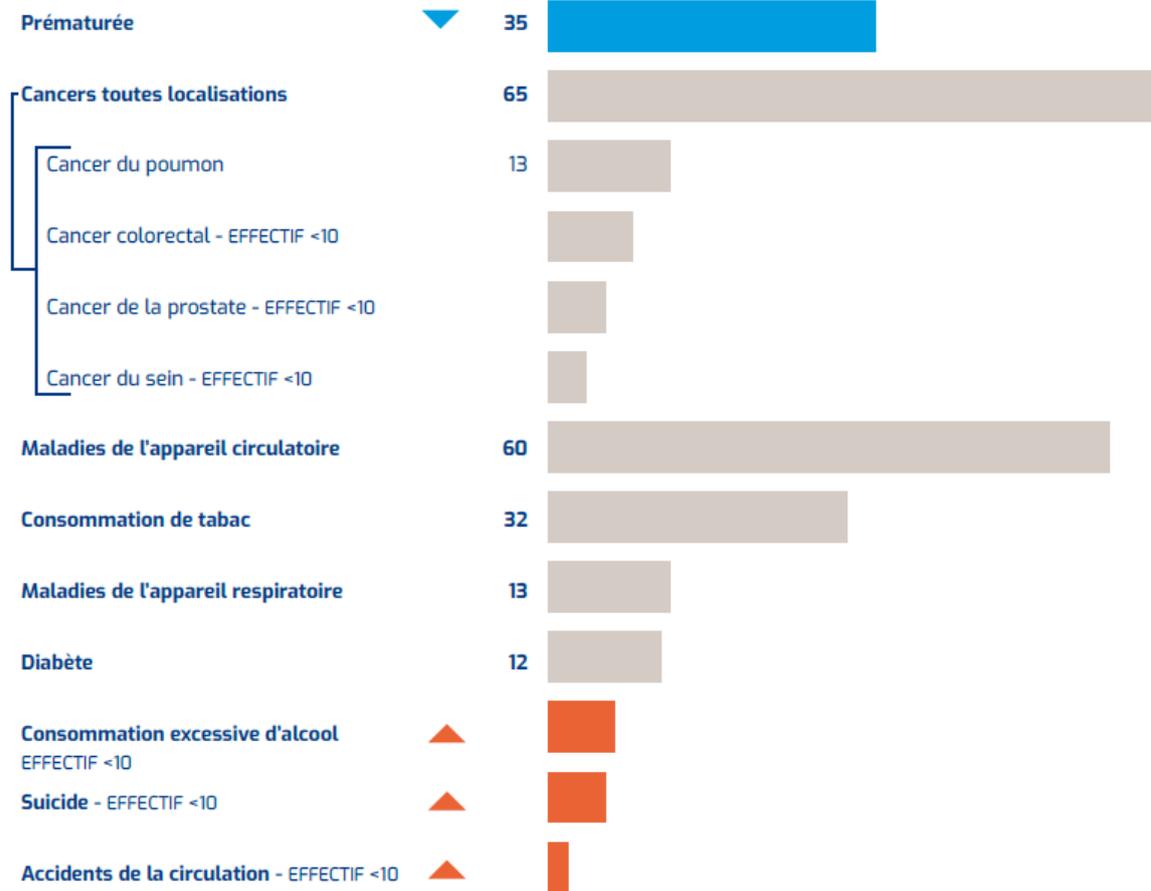
Source : Insee RP 2018 - Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

NOMBRE DE DÉCÈS PAR AN EN MOYENNE (2008-2016) **227** (CC Cœur de Beauce)

TAUX COMPARATIF DE MORTALITÉ (TCM) POUR 100 000 HABITANTS



NOMBRE DE DÉCÈS PAR AN EN MOYENNE (2008-2016)



▲ SURMORTALITÉ SIGNIFICATIVE PAR RAPPORT À LA FRANCE HEXAGONALE      ▼ SOUS-MORTALITÉ SIGNIFICATIVE PAR RAPPORT À LA FRANCE HEXAGONALE

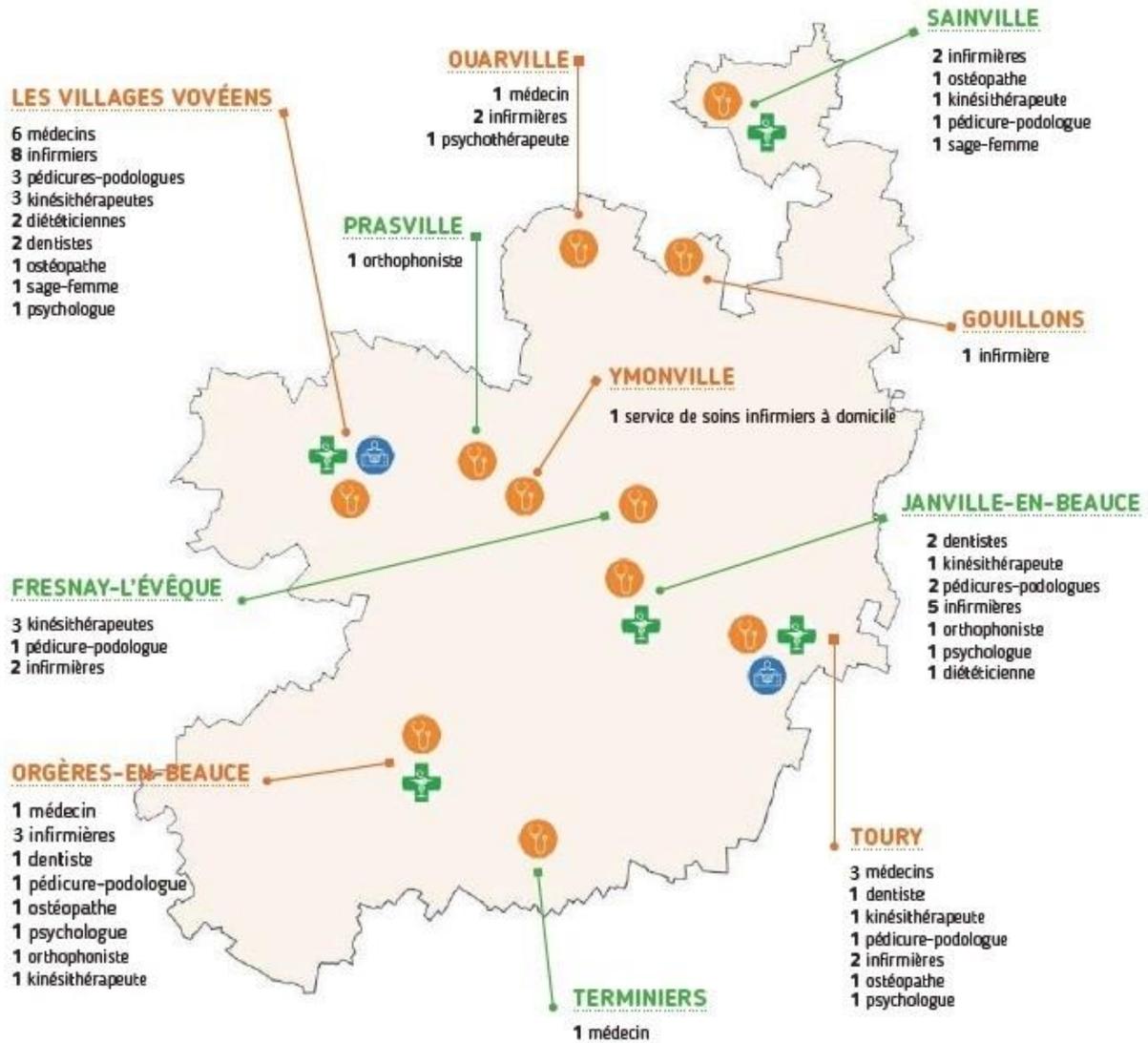
Sources : Inserm CépiDC, Insee - Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

En 2021, 12 médecins généralistes exercent sur la communauté de communes pour 25 053 habitants soit 48 médecins pour 100 000 habitants alors que la densité moyenne en France s'établit à 182



médecins pour 100 000 habitants (142 en Région Centre - Val de Loire). Ils exercent dans le cadre de maisons de santé (1 communale et 3 intercommunales), mais aussi dans des cabinets privés.

## LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DU TERRITOIRE



### LÉGENDE

- Professionnels de santé
- Radiologie
- Pharmacie

Depuis décembre 2020, tout le territoire intercommunal est classé en zone d'intervention prioritaire ou bien zone d'action complémentaire régionale.

Pour pallier cette désertification médicale et l'absence de spécialistes, les professionnels de santé sont amenés à développer des téléconsultations : comme à la pharmacie de Toury ainsi que les

téléconsultations à domicile avec les infirmières de Janville-en-Beauce et bientôt Sainville. Une mise en réseau des professionnels de santé qui s'accroît grâce à l'élaboration des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé.

Le 22 septembre 2018, la CPTS Sud 28 signe son projet de santé, devenant la 1<sup>er</sup> CPTS agissant sur la Communauté de Communes Cœur de Beauce : Varize, Nottonville, Courbehaye, Cormainville, Bazoches-en-Dunois, Péronville, Guillonville, Orgères-en-Beauce, Loigny-la-Bataille et Terminiers.

Puis le 13 juin 2019, la CPTS Beauce-Gâtinais est signée sur le secteur Est : Santilly, Poinville, Janville-en-Beauce, Trancrainville, Oinville-Saint-Liphard, Rouvray-Saint-Denis, Barmainville et Toury.

Faisant suite à l'organisation de la vaccination Covid-19, les professionnels de santé du secteur Ouest et Nord impulsent une volonté de créer une CPTS Villages Vovéens.

## II. Le contexte

### A. Le PRS 2 – PRSE 3

La Stratégie Nationale de Santé (SNS) fixe les priorités du gouvernement en matière de santé pour une durée de cinq ans. Elle se concrétise à travers les Projets Régionaux de Santé, définis par les Agences Régionales de Santé.

Stratégie Nationale de Santé 2018-2022, publiée par décret n°2017-1866 du 29 décembre 2017 :

- Axe 1 : Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie
- Axe 2 : Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé
- Axe 3 : Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge à chaque étape du parcours de santé
- Axe 4 : Innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des usagers

D'après l'Article L.1434-2 du Code de la Santé Publique, le Projet Régional de Santé (PRS) est constitué de :

- Un cadre d'orientation stratégique (COS) pour les 10 ans à venir
- Un schéma régional de santé (SRS) qui fixe des objectifs opérationnels pour les 5 années à venir
- Un programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS) pour une durée de 5 ans

Trois orientations du Projet Régional de Santé 2018-2027 :

- Orientation 1 : Préserver et améliorer l'état de santé de la population
- Orientation 2 : Favoriser la qualité de vie, l'autonomie et l'inclusion des personnes malades en situation de handicap
- Orientation 3 : Réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé



La loi de « modernisation de notre système de santé » du 26 janvier 2016 dans son article 158 a conforté le contrat local de santé comme mode de contractualisation entre ARS et collectivités locales pour décliner le PRS sur un territoire donné.

Le troisième Plan Régional Santé Environnement (PRSE3) 2017-2021 de la région Centre-Val de Loire a pour objectif de poursuivre l'amélioration de la connaissance de l'exposition de la population de la région et la réduction des inégalités territoriales de santé environnement, par des actions de prévention et la mobilisation des acteurs de terrain.

Les actions du PRSE3 s'articulent autour de 4 axes :

- La qualité de l'air intérieur
- La qualité de l'air extérieur
- L'eau et les substances émergentes
- La santé environnement dans les territoires

Dans sa construction, le CLS Coeur de Beauce a pris en compte les grandes orientations du PRS2 et du PRSE3.

## B. Le CLS 2018-2021

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le territoire de la Communauté de Communes Coeur de Beauce compte 51 communes regroupant 24 990 habitants. Il présente une forte problématique de désertification médicale ce qui a conduit les élus à se questionner sur les actions à mettre en œuvre pour rendre le territoire plus attractif pour les professions médicales et paramédicales.

La problématique de la santé a depuis longtemps été repérée comme un enjeu majeur pour le développement et le maintien de l'attractivité résidentielle du territoire. Lors d'une étude menée en 2007, plus de 90% des maires interrogés l'avait qualifiée comme « prioritaire » et les ateliers thématiques du SCOT réalisés en 2016 l'ont clairement confirmé.

Cette problématique s'est même accentuée avec le vieillissement de la population constaté dans la partie sud du territoire. Si on se réfère aux données de l'ARS, les zones d'intervention prioritaire en termes de médecine générale semblent se situer sur le bassin de vie de Voves, Orgères-en-Beauce et au Nord-est de la Communauté de communes. Quant au secteur restant, Janville-Toury, il est en zone d'action complémentaire.

Les publics bénéficiaires seront les professionnels de santé, les professionnels, associations ou organismes œuvrant dans le domaine médico-social, les collectivités territoriales, notamment dans le cadre de leur projet de structures médicales regroupées ou encore dans les projets pouvant améliorer la santé des habitants (urbanisme favorable à la santé).

Les publics cibles concernant les actions de prévention et promotion de la santé sont : les jeunes enfants et leurs parents, les jeunes et les personnes âgées.

C'est dans ce contexte, que les élus ont souhaité élaborer un projet de santé pour leur territoire et signer un Contrat Local de Santé avec l'ARS le 16 avril 2018 pour une durée de 3 années.

A l'automne 2020, l'évaluation du CLS a été amorcée permettant d'objectiver la poursuite de la démarche et de réorienter si nécessaire les priorités et le programme d'actions. Compte tenu des

actions non finalisées du fait de la situation sanitaire de 2020 et des changements d'orientations envisagés par l'évaluation en cours de réalisation, les différentes parties se sont accordées pour prendre le temps nécessaire à l'élaboration du futur contrat. Il a été proposé de prolonger le CLS Cœur de Beauce 1ère génération pour une durée d'un an, jusqu'à la signature du contrat de 2<sup>ème</sup> génération.

L'année 2021, période de prolongation pour évaluer le CLS Cœur de Beauce a également été bousculée par les mesures sanitaires et la réquisition de l'animatrice du CLS pour coordonner les centres de vaccinations sur le territoire communautaire.



## Programme d'actions 2018-2021

|  |  |   |  |
|--|--|---|--|
| Axe 1 : Améliorer le parcours de santé des populations vulnérables                                 | Axe 1.1 : Améliorer le parcours de santé de la mère et de l'enfant | Objectif 1.1.1 : Renforcer les actions de prévention et promotion de la santé à destination des parents               | Action 1 : Développer des actions de prévention et promotion de la santé en fonction des besoins des parents |
|  |  | Objectif 1.1.2 : Améliorer l'accès aux services de périnatalité   | Action 2 : Développer des actions de prévention et promotion de la santé auprès des assistantes maternelles  |
|  | Axe 1.2 : Améliorer le parcours de santé des jeunes                | Objectif 1.2.1 : Améliorer la prévention des conduites à risque par le développement des compétences psychosociales   | Action 3 : Réaliser un temps d'information au sein des entreprises   |
|  |  | Objectif 1.2.2 : Améliorer la prise en charge des jeunes confrontés à des conduites à risque                          | Action 4 : Réaliser un guide parentalité   |
|  | Axe 1.3 : Améliorer le parcours de santé des personnes âgées       | Objectif 1.3.1 : Prévenir la perte d'autonomie  | Action 5 : Renforcer les actions santé de la Mission Locale sur le secteur d'Orgères-en-Beauce               |
|  |  | Objectif 1.3.2 : Favoriser le maintien à domicile   | Action 6 : Renforcer les actions de prévention et promotion de la santé auprès des élèves                    |
|  | Axe 2 : Promouvoir des environnements favorables à la santé        | Objectif 2.1 : Sensibiliser aux facteurs de risque en santé-environnement et réduire les sources d'exposition         | Action 7 : Développer des maraudes et permanences du CAARUD d'Eure-et-Loir                                   |
|  |  |   | Action 8 : Développer une consultation de proximité du CICAT et une consultation jeunes consommateurs        |
|  |  |   | Action 9 : Développer les actions de la MSA à destination des personnes âgées                                |
| Objectif 2.2 : Faciliter le déplacement urbain pour favoriser la santé                             |  | Action 10 : Organiser un Parcours ateliers santé seniors  |  |
|  |  | Action 11 : Développer les Cafés rencontres ADMR  |  |
| Objectif 2.3 : Lutter contre l'isolement et favoriser la proximité des services                    |  | Action 12 : Développer l'action « 1 jour Part'Agée »  |  |
|  |  | Action 13 : Etendre l'action « Bien chez soi »  |  |
| Axe 3 : Développer l'interconnaissance et la coordination des acteurs et des structures ressources |  | Objectif 3.1 : Accentuer la communication autour des ressources présentes sur le territoire                           | Action 14 : Proposer aux aidants naturels une offre de services de proximité                                 |
|  |  |   | Action 15 : Sensibiliser les personnes relais et les habitants à la question de l'air intérieur              |
|  |  |   | Action 16 : Améliorer la qualité de l'air intérieur au sein des établissements scolaires                     |
|  |  | Objectif 3.2 : Favoriser le partenariat et la mise en réseaux des acteurs pour renforcer l'attractivité du territoire | Action 17 : Sensibiliser les agriculteurs aux risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires       |
|  |  |   | Action 18 : Développer et sécuriser l'interconnexion en eau potable  |
|  |  |   | Action 19 : Conserver l'autonomie physique des personnes en favorisant les déplacements doux                 |
|  |  |   | Action 20 : Lutter contre la sédentarité   |
|  |  |   | Action 21 : Ouvrir un Relais Familles  |
| Action 22 : Réaliser un Guide relais d'informations  |  |   |  |
| Action 23 : Diffuser une Newsletter santé  |  |   |  |
| Action 24 : Favoriser les projets de regroupements de professionnels de santé                      |  |   |  |
| Action 25 : Organiser un Forum Santé   |  |   |  |

### III. La démarche du CLS 2

#### A. L'évaluation du CLS 1

La mobilisation de la coordinatrice du CLS sur la vaccination a retardé la réalisation de l'évaluation du CLS. Celle-ci a permis de dresser des orientations pour le CLS 2.

- **Evaluation des actions**

Chaque action a été évaluée individuellement grâce aux bilans annuels communiqués en comité de pilotage. La réalisation des étapes inscrites dans les fiches actions a été analysée et les leviers et les freins ont été étudiés.

- **Evaluation globale du CLS**

L'évaluation globale a permis d'étudier la planification, la mise en œuvre et le suivi du programme d'actions, puis la gouvernance, le partenariat et le pilotage du contrat et pour finir les résultats et les impacts de celui-ci.

84% du CLS a été mis en application

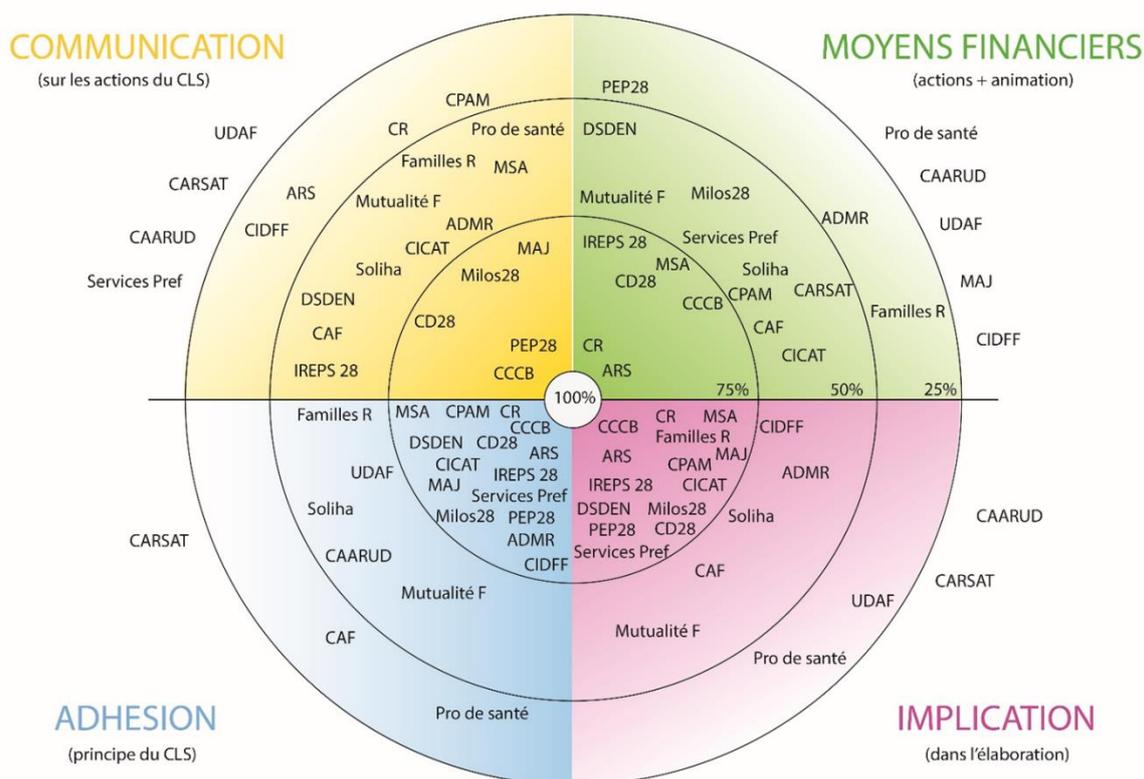


84% du programme d'actions a été réalisé soit 21/25 actions. Sur les 4 actions non réalisées, 3 sont dues à un désengagement du porteur.

| Eléments négatifs  | Eléments positifs   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le temps est peu pris en compte</li> <li>- Les moyens financiers ont été peu fléchés dans le programme</li> <li>- Les actions sont réparties sur le territoire mais celui-ci n'est pas intégralement couvert</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une implication active des partenaires</li> <li>- La gouvernance du CLS permet de garder le cap</li> <li>- Des actions correctives ont été engagées</li> <li>- La composition du comité de pilotage est cohérente</li> <li>- Une diversité des porteurs de fiches actions</li> </ul> |

La carte partenariale, réalisée à la discrétion de la coordinatrice, est une projection de l'implication des partenaires du CLS a un instant T, selon :

- L'apport financier dans les actions et l'animation
- L'implication dans l'élaboration du CLS et des actions
- L'adhésion au principe du CLS
- La communication sur les actions propres au CLS



Cette carte servira pour l'évaluation du CLS2, afin de comparer l'évolution de l'implication des différents partenaires et l'apparition de nouveaux.

- **Evaluation de l'impact du CLS sur la réduction des ISTES**

Les contrats locaux de santé ont pour objectif de réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé. L'évaluation a permis d'observer si les objectifs stratégiques définis pour le CLS répondaient à ces 5 piliers de réduction des ISTES.

Le CLS a agi sur le développement des aptitudes personnelles des administrés ainsi que sur l'amélioration du parcours de santé. En revanche, le renforcement de l'action communautaire et l'inclusion de la santé dans toutes les politiques doivent être amplifiés.

## B. Les groupes de travail thématiques

Le 24 novembre 2021, à l'issue de la présentation des premiers éléments de l'évaluation du CLS 1, les membres de la commission Services à la population de la Communauté de Communes Coeur de Beauce ont validé les nouvelles thématiques à intégrer dans le prochain CLS :

- Alimentation
- Bien-être et sport santé
- Culture et santé
- Santé-environnement : habitat, qualité de l'air, eau, urbanisme favorable à la santé
- Autonomie : bien vieillir, maintien à domicile, mobilité
- Attractivité du territoire et mise en réseau

Le 15 mars 2022, faisant suite à la présentation de l'évaluation globale du CLS, les membres du comité de pilotage ont validé la proposition de trois axes stratégiques venant renforcer les axes du 1<sup>er</sup> CLS.

Synthèse des thématiques du CLS Cœur de Beauce 2023-2027

|   |  |   |
|---|--|---|
| <p>Axe 1 : Renforcer les actions de prévention et promotion de la santé</p> | <p>Objectif 1.1 : Développer les actions de prévention à destination des parents et des jeunes</p> <p>Objectif 1.2 : S'inscrire dans les campagnes nationales de prévention</p> <p>Objectif 1.3 : Développer le sport santé et prévenir la perte d'autonomie</p> | <p>Thématique 1.1.1 : 1000 premiers jours</p> <p>Thématique 1.1.2 : parentalité</p> <p>Thématique 1.1.3 : santé des jeunes</p> <p>Thématique 1.2.1 : Mois sans tabac</p> <p>Thématique 1.2.2 : Dépistages</p> <p>Thématique 1.3.1 : Programme National Nutrition Santé</p> <p>Thématique 1.3.2 : Terre de Jeux 2024</p> <p>Thématique 1.3.3 : Bien vieillir</p>                         |
| <p>Axe 2 : Promouvoir des environnements favorables à la santé</p>          | <p>Objectif 2.1 : Améliorer le cadre de vie</p> <p>Objectif 2.2 : Réduire les sources d'exposition</p>   | <p>Thématique 2.1.1 : Habitat indigne</p> <p>Thématique 2.1.2 : Mobilité douce et accès aux services</p> <p>Thématique 2.1.3 : santé mentale et addictions</p> <p>Thématique 2.1.4 : urbanisme favorable à la santé</p> <p>Thématique 2.1.5 : culture et santé</p> <p>Thématique 2.2.1 : eau</p> <p>Thématique 2.2.2 : qualité de l'air</p> <p>Thématique 2.2.3 : espèces invasives</p> |
| <p>Axe 3 : Favoriser l'attractivité du territoire et sa mise en réseau</p>  | <p>Objectif 3.1 : Accompagner les projets de regroupement des professionnels de santé</p> <p>Objectif 3.2 : Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé</p> <p>Objectif 3.3 : Instaurer un protocole de gestion de crise</p>                    | <p>Thématique 3.1.1 : projets de regroupements</p> <p>Thématique 3.1.2 : télémédecine</p> <p>Thématique 3.2.1 : service sanitaire</p> <p>Thématique 3.2.2 : attractivité</p> <p>Thématique 3.3.1 : gestion de crise</p>   |

4 groupes de travail thématiques ont été mis en place pour construire le programme d'actions du CLS 2<sup>ème</sup> génération. Des thématiques ont été confirmées et d'autres ont émergé :

- Prévention à destination des jeunes et des parents : 9 participants
  - Inclusion par le sport et la musique
  - Gestion des émotions
  - Alimentation
  - Parentalité



- Dépistages
- Violences intrafamiliales
- Sport Santé & Bien Vieillir : 10 participants
  - Usage du numérique (pour les jeunes et les personnes âgées)
  - Habitat : maintien à domicile
  - Intergénérationnel
  - Activité physique (promouvoir le sport à tout âge)
  - Activité physique adaptée (seniors et personnes handicapées)
  - Inciter à la marche/vélo
- Environnements favorables à la santé : 9 participants
  - Qualité de l'air intérieur
  - Eau (sécurisation)
  - Mobilité
  - Habitat indigne
  - Espèces invasives (ambrosie, plantes allergisantes, moustique tigre, tique, frelon asiatique, chenilles processionnaires)
  - Accessibilité des services
- Attractivité du territoire : 7 participants
  - Service sanitaire : pendant 1 semaine les étudiants en santé doivent réaliser des actions de prévention
  - Etudiants : hébergement, sorties
  - Télémédecine : lien avec les CPTS et les libéraux
  - Communication : trouver des leviers pour rendre attractif le territoire (cadre de vie, culture...)

Des entretiens individuels ont ensuite été menés pour rédiger les fiches actions en fonction des partenaires impliqués.

Les fiches actions ont été proposées en comité technique le 3 octobre puis en comité de pilotage le 23 novembre 2022.

## IV. Le Contrat Local de Santé 2

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative, à la santé et aux territoires (HPST),

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L. 1435-1,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Coeur de Beauce du 26 mars 2018,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Coeur de Beauce du 7 juin 2022,

Considérant le diagnostic local de santé élaboré en 2017 par l'Observatoire Régional de la Santé Centre-Val de Loire,

Considérant, le Contrat Local de Santé Cœur de Beauce 2018-2021 et son évaluation,

Il est convenu ce qui suit :

## Article 1 : Parties signataires

Le présent contrat est conclu entre :

- L'Etat, représenté par le Préfet de l'Eure-et-Loir, Madame Françoise SOULIMAN
- L'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, représentée par son Directeur Général, Monsieur Jérôme VIGUIER
- Le Conseil Régional Centre-Val de Loire, représenté par son Président, Monsieur François Bonneau
- Le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, représenté par son Président, Monsieur Christophe LE DORVEN
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Eure-et-Loir, représentée par son Directeur, Monsieur Richard VIEAU
- La Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir, représentée par son Directeur, Monsieur Florian DUPERRAY
- L'Education Nationale, représentée par la Directrice académique des services départementaux de l'Education Nationale d'Eure-et-Loir, Madame Evelyne MEGE
- La Communauté de Communes Cœur de Beauce, représentée par son Président, Monsieur Benoît PELLEGRIN

## Article 2 : Périmètre géographique du contrat

Le périmètre retenu pour la mise en œuvre du CLS est le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Beauce.

Les limites géographiques du contrat n'excluent pas la possibilité d'interactions avec les démarches de santé des territoires limitrophes.

## Article 3 : Prise en compte des démarches locales de santé des collectivités territoriales

Les initiatives territoriales de santé développées dans le CLS seront définies de manière à être compatibles avec les schémas de territoire de la Communauté de Communes Cœur de Beauce (Schéma de Cohérence Territorial, Plan Climat Air Energie Territorial...) et le PRS 2<sup>ème</sup> génération de l'ARS Centre-Val de Loire.



## Schémas de territoire de la CC Cœur de Beauce en interaction avec le CLS



### Article 4 : Partenaires

Le CLS a pour vocation d'être un dispositif partenarial. Les partenaires comprennent à la fois les membres des instances telles que le comité de pilotage et comité technique mais aussi les membres des groupes de travail thématiques.

Nous retrouvons des professionnels libéraux, des professionnels du domaine du social, médico-social, de la prévention, du domaine associatif, des élus...

Les partenaires non signataires peuvent contribuer au financement des projets du CLS et/ou être promoteurs des actions du présent contrat. Par avenant, ils pourront également intégrer le CLS.

### Article 5 : Objet du contrat

Ce présent contrat – véritable levier de déclinaison locale des objectifs du PRS2 et instrument de consolidation du partenariat local sur les questions de santé dans ses différentes composantes : prévention, soin et médico-social – a pour objet de veiller à la mise en œuvre des actions partagées entre les signataires, lesquelles actent de la rencontre entre les objectifs de santé régionaux et locaux.

Les signataires, suites à la validation du Comité de Pilotage, veilleront à la mise en œuvre du plan d’actions suivant. Celui-ci se décline en 3 axes stratégiques, qui font l’objet de fiches actions opérationnelles :

Synthèse des actions du CLS 2023-2027, 2<sup>ème</sup> génération

|  |   |   |
|--|---|---|
| Axe 1 : Renforcer les actions de prévention et promotion de la santé | Objectif 1.1 : Développer les actions de prévention à destination des parents et des jeunes | Action 1 : Développer des actions de parentalité  |
|  |   | Action 2 : Accompagner les jeunes   |
|  |   | Action 3 : Favoriser l’inclusion  |
|  |   | Action 4 : Prévenir les violences intrafamiliales   |
|  | Objectif 1.2 : S’inscrire dans les campagnes nationales de prévention                       | Action 5 : Sensibiliser au bien manger/manger local   |
|  |   | Action 6 : Développer les permanences du Pôle Santé Publique pour les dépistages localement                             |
|  |   | Action 7 : Sensibiliser aux risques liés aux addictions   |
|  | Objectif 1.3 : Développer le sport santé et prévenir la perte d’autonomie                   | Action 8 : Développer une politique sportive  |
|  |   | Action 9 : Développer l’activité physique adaptée   |
|  |   | Action 10 : Sensibiliser au bien vieillir   |
|  |   | Action 11 : Promouvoir la pochette Soins Santé Secours  |
| Axe 2 : Promouvoir des environnements favorables à la santé          | Objectif 2.1 : Améliorer le cadre de vie  | Action 12 : Promouvoir les déplacements doux  |
|  |   | Action 13 : Former les personnes relais au repérage des logements insalubres et communiquer sur les protocoles à suivre |
|  |   | Action 14 : Favoriser le lien social  |
|  | Objectif 2.2 : Réduire les sources d’exposition   | Action 15 : Sensibiliser à la qualité de l’air intérieur  |
|  |   | Action 16 : Limiter la propagation des espèces invasives  |
|  |   | Action 17 : Sensibiliser les habitants à la consommation de l’eau du robinet  |
| Axe 3 : Favoriser l’attractivité du territoire et sa mise en réseau  | Objectif 3.1 : Accompagner les projets de regroupement des professionnels de santé          | Action 18 : Soutenir les projets de télémédecine portés par les CPTS  |
|  |   | Action 19 : Accompagner les projets de santé des CPTS   |
|  | Objectif 3.2 : Favoriser l’installation de nouveaux professionnels de santé                 | Action 20 : Accompagner les services sanitaires   |
|  |   | Action 21 : Recenser et permettre les solutions d’accueil pour les stagiaires en santé                                  |
|  | Objectif 3.3 : Instaurer un protocole de gestion de crise                                   | Action 22 : Redynamiser les maisons de santé  |
|  |   | Action 23 : Définir un protocole de gestion de crise local multithématique  |

Les actions figurant au présent contrat doivent toutes avoir un responsable d’action clairement identifié. A défaut, elles peuvent devenir caduques sur décision du Comité de Pilotage.

## Article 6 : Engagement des signataires

Les différentes parties signataires contribuent à la mise en œuvre des objectifs du CLS.



Engagements communs aux signataires :

- Participation aux instances de pilotage

Engagements spécifiques :

- L'Etat s'engage à :
  - Mettre en œuvre les actions inscrites dans le CLS en tant que pilote ou partenaire opérationnel
- L'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire s'engage à :
  - Poursuivre le co-financement du poste d'animateur territorial sur toute la durée du CLS
  - Consacrer un appui méthodologique avec la personne référence de l'ARS – Délégation Départementale de l'Eure-et-Loir, qui pourra solliciter les personnes ressources expertes sur certains domaines spécifiques au champ sanitaire pour intervenir auprès des groupes de travail thématiques
  - Mobiliser, le cas échéant, à titre prioritaire, les moyens financiers nécessaires pour soutenir les actions inscrites dans le CLS dans le cadre des dispositifs de demande de financement existants
  - Mobiliser les moyens nécessaires au financement de l'évaluation du CLS
- Le Conseil Régional Centre-Val de Loire s'engage à :
  - Cofinancer le poste de l'animateur du CLS sur une période de cinq ans
  - Mobiliser dans le cadre de ses politiques et dans la limite de ses possibilités budgétaires les moyens pour financer les actions de santé tels que les projets de regroupements de professionnels de santé
  - Mettre en œuvre certaines actions inscrites dans le CLS en tant que partenaire opérationnel et/ou financier
- Le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir s'engage à :
  - Mettre en œuvre les actions inscrites dans le CLS en tant que partenaire opérationnel et/ou financier
  - Accompagner les porteurs de fiches actions dans le déploiement de leurs projets en tant que pilote ou partenaire opérationnel : soutien à la communication autour des actions menées
- La Caisse Primaire de l'Assurance Maladie d'Eure-et-Loir s'engage à :
  - Mettre en œuvre les actions inscrites dans le CLS en tant que partenaire opérationnel et/ou financier
  - Contribuer, sur le plan technique, à l'évaluation du Contrat Local de Santé et de ses actions

- La Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir s'engage à :
  - Mettre en œuvre les actions inscrites dans le CLS en tant que partenaire opérationnel et/ou financier, sur les champs de compétences de la branche famille
  - Contribuer, à l'évaluation du Contrat Local de Santé et de ses actions, sur les champs de compétences de la branche famille
  - Mettre en lien les actions du CLS et les actions définis dans le cadre de la convention territoriale de services aux familles (CTSF) signée par la Caf et la Communauté de Communes Cœur de Beauce
  
- La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale d'Eure-et-Loir s'engage à :
  - Mettre en œuvre les actions inscrites dans le CLS en tant que partenaire opérationnel et/ou financier
  - Contribuer, sur le plan technique, à l'évaluation du Contrat Local de Santé et de ses actions
  
- La Communauté de Communes Cœur de Beauce s'engage à :
  - Cofinancer le poste de l'animateur du CLS sur une période de cinq ans minimum
  - Assurer la gestion quotidienne et les démarches administratives générales (suivi des actions, aide à la rédaction de demandes de subvention, gestion de personne, etc.), en tant que structure porteuse et maître d'ouvrage du CLS
  - Accompagner les porteurs de fiches actions dans le déploiement de leurs projets : soutien à la recherche de financements, communication autour du projet, etc.
  - Mettre en œuvre certaines actions inscrites dans le CLS en tant que pilote ou partenaire opérationnel
  - Mobiliser les moyens nécessaires au financement de l'évaluation du CLS

## Article 7 : Durée du contrat

Le contrat est valable pour une durée de cinq années, à compter de sa signature.

Compte tenu de sa nature contractuelle, le présent contrat pourra toutefois faire l'objet d'une prorogation (allongement conventionnel de la durée du contrat, par voie d'avenant) au cours de ces cinq années, ou d'un renouvellement (signature d'un nouveau contrat, dont le contenu pourra être différent du document initial), en accord avec les parties signataires.

## Article 8 : Révision du contrat

Le présent contrat pourra toutefois être révisé et complété par les parties signataires au cours de ces cinq années.

Dans le cadre d'un remaniement du programme d'actions du CLS Cœur de Beauce, la décision et la validation reviennent au Comité de Pilotage. Les modifications pourront porter sur :

- L'intégration de nouveaux porteurs de projets au CLS



- L'élargissement du programme d'actions grâce à l'ajout de fiches actions
- L'évolution des axes stratégiques
- L'ajustement de fiches actions annexées au contrat

## Article 9 : Suivi et évaluation du contrat

### • Le Comité de Pilotage

Cette instance de décision est présidée par le Président de la Communauté de Communes Coeur de Beauce.

Ses missions sont les suivantes :

- Valider le diagnostic et le plan d'actions
- Suivre l'élaboration, la mise en œuvre, l'évolution et l'évaluation du CLS
- Veiller à la cohérence de l'intervention des différents partenaires
- Faciliter la recherche de financement dans le cadre de la mise en œuvre des actions

Sa composition est la suivante :

- Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ou son représentant
- Le Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire ou son représentant
- Le Président du Conseil Départemental de l'Eure-et-Loir ou son représentant
- Le Préfet d'Eure-et-Loir ou son représentant
- La Présidente du Conseil Territorial de Santé ou son représentant
- Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales ou son représentant
- Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou son représentant
- Le Président de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail ou son représentant
- Le Président de la Mutualité Sociale Agricole ou son représentant
- L'Inspecteur de l'Education Nationale ou son représentant
- La Présidente de la CPTS Beauce Gâtinais ou son représentant
- Le Président de la CPTS Sud 28 ou son représentant
- Un représentant de la future CPTS Les Villages Vovéens

Le Comité de Pilotage se réunit annuellement.

### • Le Comité technique

Les missions du Comité technique sont les suivantes :

- Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CLS
- Réaliser un soutien opérationnel à l'animateur du CLS dans la conduite de projet
- Veiller à la cohérence du CLS avec le PTS et les documents locaux de stratégies territoriales et régionales

Sa composition est la suivante :

- L'animatrice CLS

- Un représentant de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire
- Un chargé de missions de la Région Centre-Val de Loire
- Un chargé de missions du Département de l'Eure-et-Loir
- Un représentant de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
- Un représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- Un représentant de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Un chargé de missions de la Mutualité Sociale Agricole
- Un chargé de projets de la Fraps Ireps antenne 28
- Un représentant associatif : Familles Rurales
- Un représentant des habitants
- Un représentant des professionnels de santé via les CPTS de territoire (CPTS Beauce Gâtinais, CPTS Sud 28 et future CPTS Les Villages Vovéens)

Le Comité Technique se réunit autant que de besoin et minimum deux fois par an.

- **La mission d'animation territoriale**

Ses missions :

- Mobiliser les moyens pour réaliser un diagnostic partagé et l'actualiser
- Accompagner les élus et les professionnels à prioriser les enjeux repérés lors du diagnostic
- Mobiliser les acteurs en continu, diffusion des bonnes pratiques, favoriser les échanges entre les acteurs...
- Assurer l'animation du programme d'action de manière transversale
- Être l'interlocuteur privilégié des acteurs en charge de la mise en œuvre du CLS : conseil, appui technique, aide à la recherche de financements....
- Assurer la recherche de subventions pour le financement des actions du CLS
- Développer la prise en compte des enjeux de santé publique dans les politiques locales (politique sportive, alimentation, prévention...)
- Organiser et assurer les relations avec le Comité de pilotage
- Assurer l'évaluation du CLS et l'actualisation du programme d'actions

### Suivi et évaluation du contrat

Sont chargés du suivi et de l'évaluation du contrat, les acteurs suivants :

- Le Comité de Pilotage
- Le Comité Technique
- L'animatrice du CLS

Le suivi est pensé et élaboré à toutes les étapes de la mise en œuvre du CLS en concertation avec l'animatrice du CLS et les porteurs d'actions.

L'évaluation de l'impact de la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du présent contrat sera effectuée à travers la valorisation de certains indicateurs de suivi et de résultats, lesquels n'excluent pas le financement d'une évaluation externe.



Les partenaires, en tant que membres du Comité de Pilotage et/ou porteurs d'action, veilleront à fournir à l'animatrice du CLS les éléments nécessaires au suivi et à l'évaluation des actions inscrites au contrat.

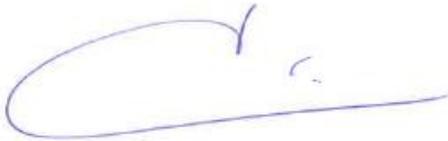
Le suivi des travaux engagés dans le cadre du CLS pourra donner lieu à un plan de communication adapté (forum à mi-parcours, bulletins d'informations semestriels, etc.)

Une évaluation concernant l'avancement de la mise en place du programme d'actions se fera annuellement. De plus l'évaluation de chaque action devra être réalisée par le porteur de la fiche action. Enfin une évaluation du dispositif CLS sera réalisée à mi-parcours puis une évaluation finale la 5<sup>ème</sup> année.

## Signatures des contractants

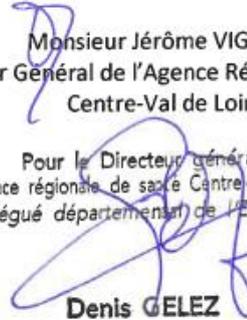
À Les Villages Vovéens, le 13 mars 2023

Pour Madame Françoise SOULIMAN,  
Préfet d'Eure-et-Loir,  
Monsieur Yann GERARD, secrétaire général



Monsieur Jérôme VIGUIER,  
Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Centre-Val de Loire

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,  
Le délégué départemental de l'Eure-et-Loir,



Denis GELEZ

Pour Monsieur François BONNEAU,  
Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire,  
Madame Sylviane BOENS, conseillère régionale



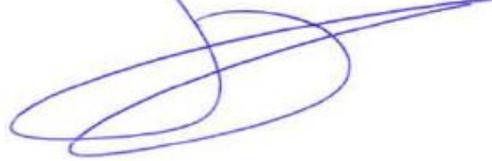
Monsieur Christophe LE DORVEN,  
Président du Conseil Départemental de l'Eure-et-Loir,



Monsieur Richard VIEAU,  
Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
d'Eure-et-Loir



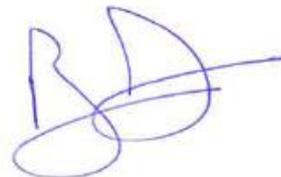
Monsieur Florian DUPERRAY,  
Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-  
et-Loir



Madame Evelyne MEGE,  
Directrice Académique des Services Départementaux  
de l'Education Nationale d'Eure-et-Loir



Monsieur Benoît PELLEGRIN,  
Président de la Communauté de Communes Cœur de  
Beauce





# Programme d'actions

## **AXE 1 : RENFORCER LES ACTIONS DE PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE**

Objectif 1.1 : Développer les actions de prévention à destination des parents et des jeunes

Action 1 : Développer des actions de parentalité

Action 2 : Accompagner les jeunes

Action 3 : Favoriser l'inclusion

Action 4 : Prévenir les violences intrafamiliales

Objectif 1.2 : S'inscrire dans les campagnes nationales de prévention

Action 5 : Sensibiliser au bien manger/manger local

Action 6 : Développer les permanences du Pôle Santé Publique pour les dépistages localement

Action 7 : Sensibiliser aux risques liés aux addictions

Objectif 1.3 : Développer le sport santé et prévenir la perte d'autonomie

Action 8 : Développer une politique sportive

Action 9 : Développer l'activité physique adaptée

Action 10 : Sensibiliser au bien vieillir

Action 11 : Promouvoir la pochette Soins Santé Secours

## **AXE 2 : PROMOUVOIR DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA SANTE**

Objectif 2.1 : Améliorer le cadre de vie

Action 12 : Promouvoir les déplacements doux

Action 13 : Former les personnes relais au repérage des logements insalubres et communiquer sur les protocoles à suivre

Action 14 : Favoriser le lien social

Objectif 2.2 : Réduire les sources d'exposition

Action 15 : Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur

Action 16 : Limiter la propagation des espèces invasives

Action 17 : Sensibiliser les habitants à la consommation de l'eau du robinet

## **AXE 3 : FAVORISER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET SA MISE EN RESEAU**

Objectif 3.1 : Accompagner les projets de regroupement des professionnels de santé

Action 18 : Soutenir les projets de télémédecine portés par les CPTS

Action 19 : Accompagner les projets de santé des CPTS

Objectif 3.2 : Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé

Action 20 : Accompagner les services sanitaires

Action 21 : Recenser et permettre les solutions d'accueil pour les stagiaires en santé

Action 22 : Redynamiser les maisons de santé

Objectif 3.3 : Instaurer un protocole de gestion de crise

Action 23 : Définir un protocole de gestion de crise local multithématique

FICHE ACTION N°1

AXE 1 : RENFORCER LES ACTIONS DE PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

OBJECTIF 1.1 : Développer les actions de prévention à destination des parents et des jeunes

ACTION 1 : Développer des actions de parentalité

Action existante

Nouvelle action

|                        |   |
|------------------------|---|
| Pilotage               | CC Cœur de Beauce<br>Convention Territoriale de Services aux Familles (CTSf)  |
| Partenariat            | CAF, Lieu d'Accueil Enfants Parents Les Villages Vovéens, Relais Petite Enfance Cœur de Beauce, Familles Rurales, DSDEN28, Conseil Départemental (Maison Départemental des Solidarités et de la Citoyenneté), CICAT   |
| Contexte               | Le diagnostic territorial de santé a montré la nécessité d'accentuer la prévention dès le plus jeune âge, en renforçant la sensibilisation des parents. Au sein du premier CLS, deux actions concernaient la parentalité :<br>- Action 1 : Développer des actions de prévention et promotion de la santé en fonction des besoins des parents<br>- Action 4 : Réaliser un guide Parentalité. Cette dernière n'ayant pas été réalisée, il nous paraît essentiel de prolonger ces deux actions dans le CLS2.<br>De plus la Convention Territoriale de Services aux Familles met également en avant les besoins de soutien à la parentalité sur le territoire.  |
| Descriptif de l'action | <u>Etape 1</u> : Redynamiser le réseau Parentalité initié par le Pays de Beauce<br><u>Etape 2</u> : Impliquer les partenaires locaux dans la semaine de la parentalité (associations, écoles, périscolaire) en proposant des actions permettant de développer les compétences psychosociales dès le plus jeune âge.<br><u>Etape 3</u> : Proposer un guide de la rentrée aux parents, présentant les partenaires liés au champ de l'enfance/adolescence et leurs actions<br><u>Etape 4</u> : Développer les lieux d'accueil enfants parents ou cafés des parents sur la communauté de communes, en lien avec les écoles<br><u>Etape 5</u> : Etudier la possibilité de développer le pro Programme de soutien aux familles et à la parentalité porté par le CICAT |
| Public cible           | Les parents et leurs enfants  |
| Territoire             | CC Cœur de Beauce   |
| Calendrier             | 2023-2024 : Etape 1, 2, 3<br>2025-2027 : Etape 4  |
| Ressources             | <u>Financement possible</u> :<br>Appel à projets CAF, Dispositif A vos ID<br><u>Moyens humains</u> :<br>Binôme d'agents CTSf/CLS, RPE-Pep28, CICAT  |
| Evaluation             | Nombre d'actions réalisées<br>Nombre de parents et enfants sensibilisés<br>Nombre de guides diffusés<br>Nombre de partenaires adhérent au réseau parentalité  |



## FICHE ACTION N°2

## AXE 1 : RENFORCER LES ACTIONS DE PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

## OBJECTIF 1.1 : Développer les actions de prévention à destination des parents et des jeunes

## ACTION 2 : Accompagner les jeunes

 Action existante

 Nouvelle action

|                        |   |
|------------------------|---|
| Co-pilotage            | CC Cœur de Beauce<br>Mission Locale Ouest Sud Eure-et-Loir<br>Convention Territoriale de Services aux Familles (CTSf)   |
| Partenariat            | Maisons France Services (CC Cœur de Beauce), Bureau Info Jeunesse, Mission Avenir Jeunes, CICAT, Familles Rurales, CAF, DSDEN28, Fraps Ireps antenne 28   |
| Contexte               | Le diagnostic local de santé a mis en lumière une méconnaissance des ressources présentes sur le territoire. Le manque d'information est d'autant plus grand auprès des jeunes. Le 1 <sup>er</sup> CLS a développé des actions auprès des jeunes uniquement sur le champ de la prévention en lien avec la Milos et le CICAT. Ce second CLS a pour objectif de les accompagner également sur le plan social.   |
| Descriptif de l'action | <p><u>Etape 1</u> : Pérenniser les actions de prévention et d'accompagnement de la MILOS en développant les compétences psychosociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décode ton code</li> <li>- Mes droits et la santé</li> <li>- Addictions en partenariat avec le Centre d'Information et de Consultation en Alcoologie et Toxicomanie (CICAT) et la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile (BPDJ)</li> <li>- Les dangers d'internet</li> </ul> <p><u>Etape 2</u> : Augmenter les informations à destination des jeunes via les outils de communication de la communauté de communes, Promeneurs du Net</p> <p><u>Etape 3</u> : Soutenir les projets des jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mission citoyenne</li> <li>- Conseils municipaux des jeunes</li> </ul> <p><u>Etape 4</u> : Accompagner les jeunes aidants du territoire</p> <p><u>Etape 5</u> : Proposer un lieu d'accueil et d'information</p> |
| Public cible           | Les jeunes de 16-25 ans et leurs parents  |
| Territoire             | CC Cœur de Beauce   |
| Calendrier             | 2023-2027 : Etape 1, 2, 3<br>2024-2025 : Etape 4, 5   |
| Ressources             | <p><u>Financement possible</u> :</p> <p>ARS, CD28, Appel à projets CAF, MILDECA, Dispositif A vos ID, Leader</p> <p><u>Moyens humains</u> :</p> <p>Agents promeneurs du net, agent Milos, agents Maison France Services</p>   |
| Evaluation             | <p>Nombre d'ateliers réalisés</p> <p>Nombre de jeunes soutenus dans le cadre de la Mission Citoyenne</p> <p>Enquête auprès des jeunes sur les services</p> <p>Ouverture d'un point d'information</p>  |

FICHE ACTION N°3

AXE 1 : RENFORCER LES ACTIONS DE PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

OBJECTIF 1.1 : Développer les actions de prévention à destination des parents et des jeunes

ACTION 3 : Favoriser l'inclusion

Action existante

Nouvelle action

|                        |  |  |
|------------------------|--|--|
| Co-pilotage            | CC Cœur de Beauce<br>Service scolaire  | DAME André Brault Luisant<br>Adapei 28 |
| Partenariat            | DSDEN28, ARS, écoles du territoire, Ecole de Musique Intercommunale, CAF, Familles Rurales, communes   |  |
| Contexte               | Le champ du handicap n'a pas été pris en compte dans le 1 <sup>er</sup> CLS. En 2019, l'école Jean Moulin des Villages Vovéens a accueilli 13 enfants suivis par Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif. Afin d'accompagner localement les élèves, le DAME a besoin de locaux pour des activités annexes.   |  |
| Descriptif de l'action | <p>Le DAME a pour objectif de favoriser l'inclusion scolaire via l'inscription dans l'école de secteur, mais aussi l'inclusion sociale et professionnelle des enfants qu'il accompagne.</p> <p><u>Etape 1</u> : Permettre au DAME de disposer de locaux pour réaliser l'accueil thérapeutique et des ateliers de motricité.</p> <p><u>Etape 2</u> : Favoriser l'inclusion dans les écoles, clubs sportifs locaux, associations diverses, Ecole de Musique Intercommunale</p> <p><u>Etape 3</u> : Proposer un lieu d'information pour les familles, les aidants</p> <p><u>Etape 4</u> : Promouvoir l'habitat inclusif auprès des communes</p> |  |
| Public cible           | Les enfants bénéficiaires du DAME et leur famille, les publics empêchés, les aidants   |  |
| Territoire             | CC Cœur de Beauce  |  |
| Calendrier             | 2023-2024 : Etape 1<br>2024-2025 : Etape 2, 3<br>2027 : Etape 4  |  |
| Ressources             | Equipe du DAME   |  |
| Evaluation             | Mise à disposition de locaux<br>Nombre d'enfants suivis localement<br>Inclusion dans plusieurs écoles du territoire  |  |



## FICHE ACTION N°4

## AXE 1 : RENFORCER LES ACTIONS DE PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

## OBJECTIF 1.1 : Développer les actions de prévention à destination des parents et des jeunes

## ACTION 4 : Prévenir les violences intrafamiliales

 Action existante

 Nouvelle action

|                        |  |
|------------------------|--|
| Pilotage               | CC Cœur de Beauce<br>Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)  |
| Partenariat            | Commission santé mentale – Conseil Territorial de Santé, les gendarmeries du territoire, Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile (BPDJ), Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), Service Aide sociale à l'Enfance du Conseil Départemental, DSDEN28, Conseil Départemental (MDSC)   |
| Contexte               | En 2019, 44 % des plaintes pour violences physiques ou sexuelles concernent des violences commises au sein de la famille. La hausse des violences intrafamiliales s'est poursuivie en 2020 (+ 10 %) notamment lors du premier confinement (source INSEE).  |
| Descriptif de l'action | <u>Etape 1</u> : Relancer le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et définir un référent au sein des agents de la communauté de communes<br><u>Etape 2</u> : Proposer un programme d'actions de sensibilisation et repérage des violences intrafamiliales<br><u>Etape 3</u> : Communiquer sur les points d'écoute des personnes victimes/témoins de violence et permettre un accompagnement local<br><u>Etape 4</u> : Proposer des temps de formation aux personnes relais et aux habitants sur le devoir d'alerte (écoles, périscolaire, associations, mairie...) |
| Public cible           | Les habitants, parents/enfants   |
| Territoire             | Communauté de Communes Cœur de Beauce  |
| Calendrier             | 2024-2025 : Etape 1<br>2025-2026 : Etape 2, 3<br>2027 : Etape 4  |
| Ressources             | Référent CISPD élu / Référent CISPD agent communauté de communes   |
| Evaluation             | Nombre de réunion du CISPD<br>Nombre de participants au CISPD<br>Nombre d'actions de prévention<br>Nombre de personnes présentes aux actions de prévention   |

FICHE ACTION N°5

AXE 1 : RENFORCER LES ACTIONS DE PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

OBJECTIF 1.2 : S'inscrire dans les campagnes nationales de prévention

ACTION 5 : Sensibiliser au bien manger/manger local

Action existante

Nouvelle action

|                        |   |
|------------------------|---|
| Pilotage               | CC Cœur de Beauce<br>Projet Alimentaire Territorial Beauce Dunois (PAT)   |
| Partenariat            | Fraps Ireps antenne 28, Ademe, Assurance Maladie, MSA Beauce Cœur de Loire, Conseil Départemental (MDSC et Agrilocal), Conseil Régional, Pays Dunois, Maison du Tourisme Cœur de Beauce, Chambre d'Agriculture, Diabète 28, CPTS  |
| Contexte               | La nutrition était une thématique transversale au sein du premier CLS : Actions 1-2-3-6-9-10-11-12-14. Le forum santé réalisé en 2019 avait pour thématique l'alimentation.<br>L'élaboration du projet alimentaire territorial accentue l'intérêt que porte la communauté de communes sur la sensibilisation au bien manger, manger local.  |
| Descriptif de l'action | <u>Etape 1</u> : Développer des fiches actions relatives au bien manger et manger local au sein du Projet Alimentaire Territorial Beauce Dunois<br><u>Etape 2</u> : Proposer des ateliers liés à la nutrition sur les communes n'ayant pas bénéficié de ces actions dans le CLS1 et associer les écoles<br><u>Etape 3</u> : Répertorier les lieux de restauration, points de vente de produits locaux, Food-truck...<br><u>Etape 4</u> : Favoriser les circuits courts dans les établissements collectifs<br><u>Etape 5</u> : Organiser un forum autour de l'alimentation |
| Public cible           | Les habitants, les entreprises, les établissements  |
| Territoire             | CC Cœur de Beauce   |
| Calendrier             | 2023-2024 : Etape 1, 3, 5<br>2023-2027 : Etape 2, 4   |
| Ressources             | Financement Ademe, appels à projet en lien avec l'alimentation (PNA – PNNS)<br>Agent PAT<br>Interventions MSA, MDA  |
| Evaluation             | Nombre d'ateliers proposés<br>Diffusion d'un répertoire de points ventes de produits locaux/lieux de restauration<br>Nombre d'établissements se fournissant localement<br>Nombre de personnes présentes au forum alimentation<br>Différentes éditions du forum  |



## FICHE ACTION N°6

AXE 1 : RENFORCER LES ACTIONS DE PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

OBJECTIF 1.2 : S'inscrire dans les campagnes nationales de prévention

ACTION 6 : Développer les permanences du Pôle Santé Publique pour les dépistages localement

Action existante

Nouvelle action

|                        |  |
|------------------------|--|
| Pilotage               | Pôle Santé Publique  |
| Partenariat            | ARS, Professionnels de santé libéraux, CPTS  |
| Contexte               | <p>Le diagnostic local de santé a soulevé une augmentation des comportements à risques notamment en termes d'addictions et de sexualité.</p> <p>En 2019, des dépistages ont été réalisés par le Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (Cegidd) au sein de la maison de santé à Janville. Cette action a soulevé le besoin de renouveler l'expérience. En effet, aucun centre de dépistage, Planning Familial ne permettent de réaliser des dépistages ou des actes anonymes.</p> |
| Descriptif de l'action | <p><u>Etape 1</u> : Proposer des actions de dépistages IST dans les maisons de santé en lien avec les CPTS</p> <p><u>Etape 2</u> : Développer des permanences du Pôle Santé Publique au sein de la maison de santé à Janville-en-Beauce</p>  |
| Public cible           | Les habitants  |
| Territoire             | Janville-en-Beauce, CC Cœur de Beauce  |
| Calendrier             | 2023-2027  |
| Ressources             | <p>Mise à disposition d'un cabinet par la communauté de communes pour effectuer des permanences</p> <p>Financement ARS – Pôle Santé Publique</p>   |
| Evaluation             | <p>Nombre d'actions réalisées</p> <p>Nombre de personnes dépistées</p> <p>Nombre de permanences réalisées</p>  |

FICHE ACTION N°7

AXE 1 : RENFORCER LES ACTIONS DE PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

OBJECTIF 1.2 : S'inscrire dans les campagnes nationales de prévention

ACTION 7 : Sensibiliser aux risques liés aux addictions

Action existante

Nouvelle action

|                        |   |
|------------------------|---|
| Pilotage               | CICAT   |
| Partenariat            | CC Cœur de Beauce, Professionnels de santé libéraux, DSDEN28, Pep28   |
| Contexte               | <p>Le diagnostic local de santé a soulevé une augmentation des comportements à risques notamment en termes d'addictions et de sexualité.</p> <p>Le 1<sup>er</sup> CLS a permis la mise en place de consultations de proximité et de consultations jeunes consommateurs aux Villages Vovéens : Action 8 : Développer une consultation de proximité du CICAT et une consultation jeunes consommateurs.</p> <p>L'action 3 : Réaliser un temps d'information au sein des entreprises, n'a pas été intégralement réalisée.</p>   |
| Descriptif de l'action | <p><u>Etape 1</u> : Proposer des actions de prévention dans les établissements scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- OSCAR : programme probant à destination des élèves de CM1-CM2. L'objectif étant de développer les compétences psychosociales des enfants : gestion des émotions, la communication efficace, prendre des décisions, la résolution de problème, gestion des écrans, l'empathie, la connaissance de soi, les connaissances des drogues et de leurs effets...</li> <li>- UNPLUGGED : programme probant à destination des élèves de 6ème / 5ème. Programme de prévention des conduites addictives en milieu scolaire</li> </ul> <p><u>Etape 2</u> : Proposer des actions sur le temps périscolaire</p> <p><u>Etape 3</u> : Réaliser des actions au sein des entreprises : actions de prévention ou bien formation de personnes ressources</p> <p><u>Etape 4</u> : Proposer des temps de formation aux professionnels de santé. Communiquer sur la plateforme META « M'émanciper du Tabac et des Addictions »</p> |
| Public cible           | Les jeunes, les habitants   |
| Territoire             | CC Cœur de Beauce   |
| Calendrier             | 2023-2027   |
| Ressources             | Financement MILDECA, ARS<br>Equipe prévention du CICAT  |
| Evaluation             | <p>Nombre d'actions proposées au sein des écoles</p> <p>Nombre d'actions grand public</p> <p>Nombre d'actions réalisées sur le temps périscolaire</p> <p>Nombre de personnes présentes</p> <p>Nombre de professionnels formés</p>   |



## FICHE ACTION N°8

AXE 1 : RENFORCER LES ACTIONS DE PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

OBJECTIF 1.3 : Développer le sport santé et prévenir la perte d'autonomie

ACTION 8 : Développer une politique sportive

Action existante

Nouvelle action

|                        |   |
|------------------------|---|
| Pilotage               | CC Cœur de Beauce   |
| Partenariat            | Comité départemental olympique et sportif (CDOS), associations locales, communes, UFOLEP, Profession Sport et Loisirs 28, Conseil Départemental (Direction de l'éducation, de l'enseignement supérieur et du sport)   |
| Contexte               | Dans le cadre du CLS Cœur de Beauce, le manque d'activité physique à tout âge de la vie a été soulevé.<br>A l'approche des Jeux Olympiques, un label national a été mise en place « Terre de Jeux 2024 ». En s'appuyant sur ce label, la communauté de communes pourra valoriser les actions existantes et amorcer de nouveaux projets en lien avec les associations locales afin de promouvoir le sport sur le territoire.   |
| Descriptif de l'action | Le label « Terre de Jeux 2024 » comme vecteur d'une dynamique sportive sur le territoire.<br><br><u>Etape 1</u> : Promouvoir le réseau associatif sportif local : recenser les clubs/ activités proposées et communiquer sur l'offre locale<br><u>Etape 2</u> : Faire évoluer le guide du forum des associations en guide des associations sportives et culturelles<br><u>Etape 3</u> : S'inscrire dans la campagne Terre de Jeux 2024 et proposer des temps forts aux habitants en complément des actions portées par les communes labélisées<br><u>Etape 4</u> : Proposer des actions dans les écoles dans le cadre de Génération 2024<br><u>Etape 5</u> : Promouvoir l'activité physique en extérieur : recenser les espaces existants, encourager la création de plateaux multisports, parcours santé, animer ces espaces |
| Public cible           | Les habitants   |
| Territoire             | CC Cœur de Beauce   |
| Calendrier             | 2023 : Etape 1, 2<br>2023-2024 : Etape 3, 4<br>2023-2025 : Etape 5  |
| Ressources             | Fond Leader dans le cadre du GAL Beauce Dunois, Agence Nationale du Sport<br>Le CDOS, partenaire ressource  |
| Evaluation             | Nombre d'actions réalisées dans le cadre de Terre de Jeux 2024<br>Fréquentation des événements<br>Nombre de communes labellisées<br>Rénovation ou création de nouveaux équipements<br>Evolution du nombre de licenciés au sein des clubs locaux   |

FICHE ACTION N°9

AXE 1 : RENFORCER LES ACTIONS DE PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

OBJECTIF 1.3 : Développer le sport santé et prévenir la perte d'autonomie

ACTION 9 : Développer l'activité physique adaptée

Action existante

Nouvelle action

|                        |   |
|------------------------|---|
| Pilotage               | CC Cœur de Beauce<br>Complexe aquatique intercommunal   |
| Partenariat            | Maison Sport Santé, EPGV, UFOLEP, Profession Sport et Loisirs 28, associations sportives locales, professionnels de santé, CPTS   |
| Contexte               | L'activité physique adaptée (APA) permettant une remise en forme pour les personnes âgées par exemple, a été amorcée dans le 1 <sup>er</sup> CLS à travers les actions 11-12 proposant de l'activité physique aux seniors lors des temps de rencontre. Puis au sein de la fiche action 20 devenue Lutter contre la sédentarité.<br>L'APA sur ordonnance : prescription d'un médecin pour réaliser de l'activité physique adaptée à l'état de santé de leur patient (diabète, obésité, cancer...) est une prolongation de cette fiche action amorcée en 2020.  |
| Descriptif de l'action | Développer l'activité physique adaptée pour les personnes en situation de handicap ou personnes âgées<br><br><u>Etape 1</u> : Former les agents du complexe aquatique à l'activité physique adaptée et proposer des créneaux spécifiques pour certaines pathologies ne permettant pas d'être mutualisés (passerelle)<br><u>Etape 2</u> : Sensibiliser les professionnels de santé au sport sur ordonnance via les CPTS<br><u>Etape 3</u> : Solliciter les clubs locaux pour développer des créneaux APA<br><u>Etape 4</u> : Proposer des sessions sur plusieurs communes du territoire en complément des actions existantes |
| Public cible           | Les personnes ayant une pathologie souhaitant bénéficier d'une APA, les personnes âgées   |
| Territoire             | Les Villages Vovéens, Orgères-en-Beauce, Janville-en-Beauce   |
| Calendrier             | 2023-2027   |
| Ressources             | Educateur sportif de la CC Cœur de Beauce<br>Accompagnement Maison Sport Santé<br>Financement CC Cœur de Beauce   |
| Evaluation             | Evolution des créneaux APA disponibles<br>Nombre de séances<br>Nombre de séances itinérantes<br>Nombre de participants aux ateliers   |



## FICHE ACTION N°10

## AXE 1 : RENFORCER LES ACTIONS DE PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

## OBJECTIF 1.3: Développer le sport santé et prévenir la perte d'autonomie

## ACTION 10 : Sensibiliser au Bien vieillir

 Action existante

 Nouvelle action

|                        |  |
|------------------------|--|
| Pilotage               | Conseil Départemental<br>Maison Départementale de l'Autonomie  |
| Partenariat            | CC Cœur de Beauce, communes, acteurs de prévention et promotion de la santé. Dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) – Mutualité Sociale Agricole (MSA) – action sociale de l'Association Générale des Institutions de Retraite Complémentaire des cadres et de l'Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés (AGIRC ARRCO) – Mutualité Française Centre-Val de Loire |
| Contexte               | Prolongation de l'action 14 du 1 <sup>er</sup> CLS : Proposer aux aidants naturels une offre de services de proximité  |
| Descriptif de l'action | <p><u>Etape 1</u> : Proposer aux aidants naturels une offre de services de proximité portée par la MDA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pièce de théâtre et forum d'informations</li> <li>- Parcours d'information et de sensibilisation</li> </ul> <p><u>Etape 2</u> : Orienter les partenaires départementaux, acteurs de la prévention vers le territoire</p> <p><u>Etape 3</u> : Informer les mairies sur le rôle de la MDA, visites à domicile, dossiers Allocation personnalisée d'autonomie</p>             |
| Public cible           | Personnes âgées  |
| Territoire             | CC Cœur de Beauce (particulièrement les communes n'ayant pas encore bénéficiées des actions lors du premier CLS)   |
| Calendrier             | 2023-2027  |
| Ressources             | Conférence des financeurs<br>Réseau de partenaires de la conférence des financeurs<br>Réunions de coordination des partenaires   |
| Evaluation             | Nombre d'ateliers réalisés<br>Nombre de participants<br>Nombre de communes ayant bénéficiées des actions<br>De nouveaux acteurs interviennent sur le territoire<br>Diversité de thématiques proposées  |

FICHE ACTION N°11

AXE 1 : RENFORCER LES ACTIONS DE PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

OBJECTIF 1.3 : Développer le sport santé et prévenir la perte d'autonomie

ACTION 11 : Promouvoir la pochette Soins Santé Secours

Action existante

Nouvelle action

|                        |  |
|------------------------|--|
| Co-pilotage            | Commune Les Villages Vovéens<br>CC Cœur de Beauce  |
| Partenariat            | CPTS Villages Vovéens, CPTS Sud 28, CPTS Beauce-Gâtinais   |
| Contexte               | <p>La commune des Villages Vovéens, en collaboration avec le centre de secours, les professionnels de santé et les services d'aide à domicile de la commune, a mis en place un dispositif appelé « Soins - Santé - Secours ».</p> <p>Il s'agit d'une pochette dans laquelle toute personne âgée ou personne vulnérable peut placer une fiche d'informations : antécédents médicaux et chirurgicaux, allergies, traitements, personnes à prévenir en cas d'urgence.</p> <p>Ce dispositif a pour but d'aider les secours dans la prise en charge immédiate d'une personne âgée, malade ou en difficulté. Un dispositif similaire a été mis en place sur le secteur d'Orgères-en-Beauce par la CPTS Sud 28.</p> |
| Descriptif de l'action | <p><u>Etape 1</u> : Etudier les deux types de pochette et proposer une version commune : Pochette diffusée par la commune des Villages Vovéens, pochette diffusée par la CPTS Sud 28, boîtier distribué par le Lions Club</p> <p><u>Etape 2</u> : Promouvoir la pochette auprès des communes</p> <p><u>Etape 3</u> : Sensibiliser les habitants et les professionnels de santé, du social et médico-social à la mise en place de cette pochette à domicile</p>   |
| Public cible           | Les personnes isolées  |
| Territoire             | CC Cœur de Beauce  |
| Calendrier             | 2023-2024 : Etape 1, 2, 3  |
| Ressources             | Financement par les communes<br>Commune des Villages Vovéens comme ressource expérience  |
| Evaluation             | Nombre de communes couvertes par la pochette<br>Nombre de bénéficiaires  |



## FICHE ACTION N°12

## AXE 2 : PROMOUVOIR DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA SANTE

## OBJECTIF 2.1 : Améliorer le cadre de vie

## ACTION 12 : Promouvoir les déplacements doux

 Action existante

 Nouvelle action

|                        |  |
|------------------------|--|
| Pilotage               | CC Cœur de Beauce<br>Plan de mobilité simplifié  |
| Partenariat            | Région Centre-Val de Loire, Maison du Tourisme Cœur de Beauce, les communes, Conseil Départemental (Direction du développement des territoires), Préfecture  |
| Contexte               | La mobilité est une problématique soulevée dans le diagnostic. En effet, les habitants sont tributaires de la voiture. Au sein même d'une commune la marche n'est pas forcément pratiquée pour accéder aux services.<br>La promotion des déplacements doux était déjà présente dans le 1 <sup>er</sup> CLS à travers la fiche action 19 : Conserver l'autonomie physique des personnes en favorisant les déplacements doux.  |
| Descriptif de l'action | Conserver l'autonomie physique des personnes en les incitant à se déplacer sans voiture : inciter à l'usage du vélo loisir ou utilitaire (accéder aux services, écoles, travail)<br><br><u>Etape 1</u> : Réaliser une étude pour mettre en lumière les éléments qui empêchent les habitants de se déplacer à pieds ou à vélo. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquête auprès des habitants</li> <li>- Sondage des collectivités (à travers l'étude des Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE))</li> </ul> <u>Etape 2</u> : Développer un urbanisme favorable à la santé à travers la promotion des déplacements doux (pistes cyclables)<br><u>Etape 3</u> : Promouvoir le vélo à travers des événements tels que Mai à Vélo, Echappées à Vélo, le vélo tourisme |
| Public cible           | Les habitants  |
| Territoire             | CC Cœur de Beauce  |
| Calendrier             | 2024 : Etape 1<br>2023-2027 : Etape 2, 3   |
| Ressources             | Accompagnement de la Maison du Tourisme sur les événements tels que Mai à vélo, la Beauce à vélo<br>Financement CRST, DETR-DSIL, FDI   |
| Evaluation             | Nombre d'événements promouvant les déplacements doux<br>Création de liaisons douces ou pistes cyclables  |

FICHE ACTION N°13

AXE 2 : PROMOUVOIR DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA SANTE

OBJECTIF 2.1 : Améliorer le cadre de vie

ACTION 13 : Former les personnes relais au repérage des logements insalubres et communiquer sur les protocoles à suivre

Action existante

Nouvelle action

|                        |  |
|------------------------|--|
| Pilotage               | CC Cœur de Beauce<br>Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)   |
| Partenariat            | Mutualité Française, Soliha, Conseil Départemental (MDSC, Direction du développement des territoires), Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne, ARS   |
| Contexte               | Le parc de résidences principales de la communauté de communes est majoritairement ancien : 43% des résidences principales ont été construites avant 1946 (défauts d'isolation, étanchéité) et 38% ont été construites entre 1946 et 1990. 1 082 logements sont potentiellement très dégradés dans le parc privé occupé.<br>La convention d'opération OPAH 2021-2026 intègre un volet de lutte contre l'habitat indigne et très dégradé.   |
| Descriptif de l'action | <u>Etape 1</u> : Rédiger un protocole d'intervention afin de positionner le rôle des intervenants (place du maire, la communauté de communes...)<br><u>Etape 2</u> : Communiquer auprès des personnes relais allant à domicile pour améliorer le repérage sur le territoire (assistantes sociales...) et informer sur les ressources telles que la plateforme de signalement Histologe.<br><u>Etape 3</u> : Promouvoir le dispositif visites à domicile d'un Conseiller en Environnement Intérieur (CEI) à destination des personnes ayant une pathologie respiratoire et/ou allergique, auprès des professionnels de santé du territoire (CPTS, PMI).<br><u>Etape 4</u> : Réhabiliter les logements |
| Public cible           | Elus, professionnels de santé, professionnels du social  |
| Territoire             | CC Cœur de Beauce  |
| Calendrier             | 2023-2027  |
| Ressources             | Convention Mutualité Française/ARS dans le cadre des visites CEI<br>Soliha dans le cadre de l'OPAH   |
| Evaluation             | Nombre de formations réalisées<br>Nombre de participants<br>Nombre de logements repérés (signalements)<br>Nombre de visites réalisées<br>Nombre de logements réhabilités   |



## FICHE ACTION N°14

## AXE 2 : PROMOUVOIR DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA SANTE

## OBJECTIF 2.1 : Améliorer le cadre de vie

## ACTION 14 : Favoriser le lien social

 Action existante

 Nouvelle action

|                        |  |
|------------------------|--|
| Pilotage               | CC Cœur de Beauce  |
| Partenariat            | ADMR, Familles Rurales, communes   |
| Contexte               | <p>Depuis le 1<sup>er</sup> CLS, les cafés rencontres ADMR, devenus ateliers LISA sont devenus un véritable rendez-vous à Orgères-en-Beauce et aux Villages Vovéens. 1 jour part'agé porté par Familles Rurales est également bien identifié et très actif sur Sainville.</p> <p>Afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées mais également des plus jeunes, il serait intéressant de proposer des lieux de rendez-vous, favorisant le social sur d'autres communes. La fiche action 20 : Ouvrir un relais familles porté par Familles Rurales n'a pu être mise en place dans le 1<sup>er</sup> CLS.</p>   |
| Descriptif de l'action | <p><u>Etape 1</u> : Communiquer sur l'offre de groupes favorisant le lien social des seniors tels que les ateliers LISA portés par l'ADMR, 1 jour part'agé porté par Familles Rurales</p> <p><u>Etape 2</u> : Proposer des ateliers/interventions thématiques de prévention et promotion de la santé au sein des groupes favorisant le lien social (bien vieillir, maintien à domicile, nutrition...)</p> <p><u>Etape 3</u> : Développer le hors les murs des établissements médico-sociaux en lien avec le service culturel en favorisant l'intergénérationnel</p> <p><u>Etape 4</u> : Soutenir les projets des communes permettant l'émergence de lieux favorisant le lien social (tiers lieux, point familles...)</p> |
| Public cible           | Les jeunes et les personnes âgées  |
| Territoire             | CC Cœur de Beauce  |
| Calendrier             | 2023-2027  |
| Ressources             | <p>Réseau associatif Familles Rurales (connaissance, couverture du territoire)</p> <p><u>Financement possible</u> :</p> <p>CRST - LEADER</p>   |
| Evaluation             | <p>Nombre de participants aux ateliers LISA et 1 jour part'agé</p> <p>Emergence de nouveaux projets notamment en lien avec les EHPAD</p> <p>Création de lieux d'accueil et de rencontre</p> <p>Nombre d'actions réalisées pour animer ces lieux</p>  |

FICHE ACTION N°15

**AXE 2 : PROMOUVOIR DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA SANTE**

**OBJECTIF 2.2 : Réduire les sources d'exposition**

**ACTION 15 : Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur**

Action existante

Nouvelle action

|                        |   |
|------------------------|---|
| Pilotage               | Mutualité Française Centre-Val de Loire   |
| Partenariat            | ARS, CC Cœur de Beauce, FRAPS IREPS Centre-Val de Loire antenne 28  |
| Contexte               | <p>Le diagnostic local de santé a relevé des moyennes annuelles en PM10 et NO2 élevées dans l'air extérieur, une part du parc privé potentiellement indigne (PPPI) supérieure au département et à la région. D'après l'inventaire des données françaises sur la qualité de l'air intérieur (2001-2004) de l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur (OQAI), il apparaît que l'air intérieur peut être jusqu'à 8 fois plus pollué que l'air extérieur. Les polluants qui s'accumulent en air intérieur, par de mauvaises pratiques et/ou des dysfonctionnements du bâti, peuvent engendrer des pathologies respiratoires et allergiques.</p> <p>Au sein du 1<sup>er</sup> CLS, deux actions prenaient en compte la thématique de la QAI :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 15 : Sensibiliser les personnes relais et les habitants à la QAI</li> <li>- Action 16 : Améliorer la QAI au sein des établissements scolaires</li> </ul> |
| Descriptif de l'action | <p>Sensibiliser les personnes relais à la question de l'air intérieur<br/>           Informer sur les origines, sources et types de pollution de l'air intérieur<br/>           Adopter des comportements, gestes, favorables à la qualité de l'air intérieur dans le quotidien.</p> <p><u>Etape 1 :</u> Sensibiliser les habitants, les familles, à la question de l'air intérieur avec des ateliers QAI (avec l'outil Justin Peu d'Air) ou sur les perturbateurs endocriniens<br/>           Organiser des ateliers participatifs sur les produits chimiques dans les produits d'entretien...</p> <p><u>Etape 2 :</u> Proposer des ateliers d'information auprès des élus sur la QAI dans les ERP (dans le cadre de la surveillance obligatoire).</p> <p>Communication de la communauté de communes sur les bons gestes, les bonnes pratiques, « le saviez-vous », les éco-gestes.</p>  |
| Public cible           | Habitants, personnes relais (bénévoles, représentants, élus, professionnels de santé et du social...)   |
| Territoire             | CC Cœur de Beauce   |
| Calendrier             | 2023-2027   |
| Ressources             | Fraps Ireps Centre-Val de Loire antenne 28, Espace FAIRE, Lig'Air   |
| Evaluation             | <p>Nombre de campagnes menées (formations, ateliers)<br/>           Nombre de participants<br/>           Evaluation réalisées dans les ERP</p>   |

## FICHE ACTION N°16

## AXE 2 : PROMOUVOIR DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA SANTE

## OBJECTIF 2.2 : Réduire les sources d'exposition

## ACTION 16 : Limiter la propagation des espèces invasives

 Action existante Nouvelle action

|                        |  |
|------------------------|--|
| Pilotage               | CC Cœur de Beauce  |
| Partenariat            | ARS, Fredon Centre-Val de Loire, Conseil Départemental (DDT), Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire   |
| Contexte               | <p>En 2014, le rapport Trame Verte et Bleue du Pays de Beauce, à travers son programme d'actions, a mis en avant la nécessité de créer un répertoire des espèces invasives. Cette action n'a pas été mise en place. Afin de palier à ce manque et de répondre aux urgences actuelles liées aux espèces tels que le moustique tigre et l'ambrosie il paraît essentiel d'établir un protocole avant implantation de ces espèces.</p> <p>Un arrêté préfectoral en date du 15 juillet 2020 rend obligatoire la lutte contre l'ambrosie en Eure-et-Loir.</p> <p>La présence de moustique tigre a été détectée dans le Loiret. Celui-ci pourrait notamment être transporté via des axes routiers très fréquentés. 8 pièges pondoirs soient installés sur l'EPCI (Poupry, Toury, Ymonville, Prasville, Villages Vovéens) pour jouer un rôle de sentinelles.</p> |
| Descriptif de l'action | <p><u>Etape 1</u> : Former les agents techniques et les élus au repérage des espèces invasives ayant un impact sur la santé (ambrosie, moustique tigre, chenilles processionnaires ...)</p> <p><u>Etape 2</u> : Incérer une vigilance dans les documents d'urbanisme afin d'éviter l'implantation de ces espèces (ex : un terrain nu trop longtemps favorise l'implantation de l'ambrosie, ou une eau stagnante propice à la ponte du moustique tigre).</p> <p><u>Etape 3</u> : Etablir des protocoles en lien avec l'ARS (ambrosie, moustique tigre) à destination des communes et entreprises du territoire</p> <p><u>Etape 4</u> : Sensibiliser les habitants à la reconnaissance des espèces invasives et répertorier celles-ci</p>  |
| Public cible           | Les élus, les services techniques, les habitants   |
| Territoire             | CC Cœur de Beauce  |
| Calendrier             | 2023-2027  |
| Ressources             | Accompagnement technique FREDON, ARS<br>Lien Trame Verte et Bleue<br>Outils de sensibilisation Ademe   |
| Evaluation             | <p>Nombre d'élus sensibilisés</p> <p>Nombre d'agents techniques formés</p> <p>Nombre de réunions de coordination</p> <p>Nombre d'articles diffusés sur les espèces invasives (connaissance, outils de signalements)</p> <p>Nombre d'interventions de lutte contre ces espèces (repérage, signalements, actions correctives)</p>  |

FICHE ACTION N°17

AXE 2 : PROMOUVOIR DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA SANTE

OBJECTIF 2.2 : Réduire les sources d'exposition

ACTION 17 : Sensibiliser les habitants à la consommation de l'eau du robinet

Action existante

Nouvelle action

|                        |   |
|------------------------|---|
| Pilotage               | CC Cœur de Beauce<br>Service environnement  |
| Partenariat            | ARS, Agences de l'eau   |
| Contexte               | Le diagnostic local de santé a relevé des données bactériologiques non-conformes dans les eaux distribuées sur plusieurs communes du territoire en 2015 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une teneur moyenne en nitrates dans les eaux distribuées supérieure à 50mg/l dans 22 communes</li> <li>- Une teneur en pesticides dans les eaux distribuées non conforme dans 19 communes</li> </ul> Depuis des actions ont été menées en développant l'interconnexion et en sécurisant l'alimentation en eau potable permettant de distribuer de l'eau potable et conforme (fiche action 18 du CLS1). |
| Descriptif de l'action | En amont de la prise de compétence de distribution en eau par la communauté de communes en 2026<br><u>Etape 1</u> : Sensibiliser les habitants sur leur usage de l'eau : gaspillage, fuites...<br><u>Etape 2</u> : Sensibiliser les habitants sur les raisons des traitements de l'eau (goût/coût)<br><br>Une sensibilisation régulière à travers : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une communication sur les réseaux sociaux</li> <li>- une rubrique au sein du magazine</li> <li>- des courriers adressés aux habitants</li> </ul>   |
| Public cible           | Les habitants   |
| Territoire             | CC Cœur de Beauce   |
| Calendrier             | 2023-2027   |
| Ressources             | Financement<br>Ressources humaines et matérielles   |
| Evaluation             | Evolution de la consommation d'eau générale<br>Nombre de publication réalisées  |



## FICHE ACTION N°18

AXE 3 : FAVORISER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET SA MISE EN RESEAU

OBJECTIF 3.1 : Accompagner les projets de regroupement des professionnels de santé

ACTION 18 : Soutenir les projets de télémédecine portés par les CPTS

Action existante

Nouvelle action

|                        |  |
|------------------------|--|
| Pilotage               | CC Cœur de Beauce  |
| Partenariat            | CPTS Sud 28, CPTS Beauce Gâtinais, CPTS Villages Vovéens, Gip e-Santé, ARS   |
| Contexte               | La communauté de communes se situe en zone d'intervention prioritaire régionale afin de favoriser l'installation de médecins généralistes. Malgré cela, l'installation de nouveaux médecins est difficile. Afin de limiter le renoncement aux soins, la communauté de communes s'engage à soutenir les projets de télémédecine encadrés par les professionnels de santé.   |
| Descriptif de l'action | <p><u>Etape 1</u> : Recenser les projets de télémédecine</p> <p><u>Etape 2</u> : Accompagner les projets des professionnels de santé (mallettes connectées par les infirmières, téléconsultations dans les officines...)</p> <p><u>Etape 3</u> : Communiquer sur ces solutions auprès des habitants</p> <p>Aucun projet de télémédecine non accompagné par les CPTS ne sera soutenu par la communauté de communes. Les projets de cabines portés par les communes ne pourront être financés seulement si les professionnels de santé du territoire reconnaissent leur intérêt.</p> |
| Public cible           | Les professionnels de santé  |
| Territoire             | CC Cœur de Beauce  |
| Calendrier             | 2023-2027  |
| Ressources             | CRST – LEADER<br>Accompagnement technique GIP e-santé  |
| Evaluation             | Présence d'outils de télémédecine<br>Nombre de professionnels de santé impliqués dans les téléconsultations<br>Mise en place de téléconsultation locale  |

FICHE ACTION N°19

AXE 3 : FAVORISER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET SA MISE EN RESEAU

OBJECTIF 3.1 : Accompagner les projets de regroupement des professionnels de santé

ACTION 19 : Accompagner les projets de santé des CPTS

Action existante

Nouvelle action

|                        |   |
|------------------------|---|
| Pilotage               | CC Cœur de Beauce   |
| Partenariat            | CPTS Sud 28, CPTS Beauce Gâtinais, CPTS Villages Vovéens, Conseil Départemental (Plan Santé 28), ARS  |
| Contexte               | Trois CPTS sont répertoriées sur la Communauté de Communes Cœur de Beauce : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La CPTS Sud 28 depuis 2018 sur le secteur d'Orgères-en-Beauce</li> <li>- La CPTS Beauce Gâtinais depuis 2019 sur le secteur Janville-en-Beauce/Toury</li> <li>- Le CPTS Les Villages Vovéens en cours de création</li> </ul> <p>Au sein du 1<sup>er</sup> CLS, la fiche action 24 Favoriser les projets de regroupements de professionnels de santé avait été modifiée en 2020 pour intégrer l'accompagnement des CPTS.</p>  |
| Descriptif de l'action | <p><u>Etape 1</u> : Faciliter la mise en place de la CPTS Les Villages Vovéens</p> <p><u>Etape 2</u> : Favoriser l'articulation entre le CLS et les 3 CPTS en développant des projets communs et en communiquant sur les actions du CLS et des 3 CPTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activité Physique Adaptée (sport santé)</li> <li>- Prévention (diabète, cancer, dépistages...)</li> <li>- Attractivité du territoire : possibilités d'installations, mise en réseau des professionnels au sein de la maison de santé puis à travers la CPTS de secteur (lien Plan Santé 28)</li> </ul> <p><u>Etape 3</u> : Accompagner les nouveaux projets des CPTS répondant aux objectifs du CLS 2<sup>ème</sup> génération</p> |
| Public cible           | Les professionnels de santé   |
| Territoire             | CC Cœur de Beauce   |
| Calendrier             | 2023-2027   |
| Ressources             | CRST dans le financement de l'animation des CPTS (Les Villages Vovéens)<br>Réseau inter-CPTS départemental  |
| Evaluation             | Nombre d'actions communes<br>Nombre de professionnels de santé du territoire adhérents dans une des trois CPTS  |



## FICHE ACTION N°20

AXE 3 : FAVORISER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET SA MISE EN RESEAU

OBJECTIF 3.2 : Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé

ACTION 20 : Accompagner les services sanitaires

Action existante

Nouvelle action

|                        |  |        |
|------------------------|--|--------|
| Co-pilotage            | CC Cœur de Beauce  | 3 CPTS |
| Partenariat            | Collegium Santé, Education Nationale, Université de médecine de Tours, IFSI Chartres/Châteaudun, Conseil Départemental (Plan Santé 28)   |        |
| Contexte               | <p>Le service sanitaire est obligatoire pour tous les étudiants en santé : médecine, infirmier, kiné, pharmacie, maïeutique... Les étudiants interviennent dans des établissements scolaires, associations, entreprises... sur des thèmes prioritaires de la santé publique (promotion de l'activité physique, information sur la contraception, lutte contre les addictions...).</p> <p>Deux premières expériences avaient été accompagnées en 2019-2020 par le CLS, la MILOS28 et l'ALSH à Voves mais la pandémie n'a pas permis la réalisation sur site des projets.</p>  |        |
| Descriptif de l'action | <p><u>Etape 1</u> : Solliciter les acteurs du territoire pour proposer des lieux de stage</p> <p><u>Etape 2</u> : Proposer des thématiques répondant aux problématiques du territoire en fonction des lieux de stage</p> <p><u>Etape 3</u> : Accompagner les étudiants pendant leur stage sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite des communes</li> <li>- Activités</li> <li>- Soirée avec les professionnels de santé</li> </ul> <p><u>Etape 4</u> : Sonder les étudiants sur leurs besoins « La maison de santé rurale de demain » afin de connaître les besoins des nouvelles générations</p> |        |
| Public cible           | Etudiants en santé   |        |
| Territoire             | CC Cœur de Beauce  |        |
| Calendrier             | 2023-2027  |        |
| Ressources             | Collegium SESA<br>Réseau CLS pour retour d'expériences   |        |
| Evaluation             | <p>Nombre d'étudiants en service sanitaire accueillis</p> <p>Nombre de lieux de stage</p> <p>Enquête sur les besoins des étudiants dans leur activité future</p>   |        |

FICHE ACTION N°21

AXE 3 : FAVORISER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET SA MISE EN RESEAU

OBJECTIF 3.2 : Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé

ACTION 21 : Recenser et permettre les solutions d'accueil pour les stagiaires en santé

Action existante

Nouvelle action

|                        |   |
|------------------------|---|
| Co-pilotage            | Conseil Départemental - Plan Santé 28<br>CC Cœur de Beauce  |
| Partenariat            | Communes, Maison du Tourisme Cœur de Beauce   |
| Contexte               | Les solutions d'hébergement constituent un levier déterminant dans le choix des lieux de stage des étudiants en santé, et l'est aussi pour faciliter des remplacements chez les médecins.<br>Régulièrement, il est constaté que des remplaçants ou des nouveaux installés sont d'anciens stagiaires venus en Eure-et-Loir, qui ont créé des liens avec le territoire et ses professionnels de santé.  |
| Descriptif de l'action | <u>Etape 1</u> : Recenser les offres de logements possibles sur le territoire (studio/collectif, coût)<br><u>Etape 2</u> : Favoriser les logements regroupés, permettant de créer du lien social entre étudiants ou avec des habitants du territoire<br><u>Etape 3</u> : Permettre à chaque étudiant de bénéficier d'une possibilité d'hébergement lors de son choix de stages– Promotion des logements disponibles, notamment sur la plateforme « Soigner dans le 28 »<br><br>En parallèle, des enquêtes pourront être réalisées auprès des professionnels de santé et des établissements et services médico-sociaux, pour identifier les pratiques actuelles en termes d'accueil d'étudiants, les freins à leur déploiement, mais aussi les offres de logement disponibles dans les établissements. |
| Public cible           | Les hébergeurs, les étudiants, les remplaçants (voire les professionnels débutant leur activité)  |
| Territoire             | CC Cœur de Beauce (à proximité des maisons de santé ou cabinets médicaux)   |
| Calendrier             | 2023-2024 : Etape 1<br>2024-2027 : Etape 2-3  |
| Ressources             | Financement<br>Ressources humaines et matérielles   |
| Evaluation             | Indicateurs<br>Outils   |



## FICHE ACTION N°22

AXE 3 : FAVORISER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET SA MISE EN RESEAU

OBJECTIF 3.2 : Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé

ACTION 22 : Redynamiser les maisons de santé

Action existante

Nouvelle action

|                        |  |
|------------------------|--|
| Pilotage               | CC Cœur de Beauce  |
| Partenariat            | SISA Maison de santé Pluridisciplinaire Les Villages Vovéens, les professionnels de santé des maisons de santé intercommunales, acteurs de la prévention, Conseil Départemental (Plan Santé 28)  |
| Contexte               | Les maisons de santé à Orgères-en-Beauce et Janville-en-Beauce ont été construites en 2012. Depuis les besoins des professionnels de santé ont évolués. Les maisons de santé construites à Toury et Les Villages Vovéens (communale) propose de nouvelles caractéristiques et un autre cadre de travail. Afin d'améliorer l'attractivité des anciennes et animer les nouvelles, des projets de dynamisation doivent être engagés.  |
| Descriptif de l'action | <p><u>Etape 1</u> : Réaliser des actions de prévention au sein des maisons de santé (nutrition, tabac...) en lien avec les campagnes nationales de prévention</p> <p><u>Etape 2</u> : Proposer des ateliers collectifs au sein des maisons de santé en lien avec les professionnels de santé (groupe d'échanges, forum thématiques...)</p> <p><u>Etape 3</u> : Rénovation des maisons de santé intercommunales (peinture...) et accentuer la signalétique des bâtiments (fléchage)</p> |
| Public cible           |  |
| Territoire             | 3 maisons de santé intercommunales (Orgères-en-Beauce, Toury, Janville-en-Beauce), maison de santé communale Les Villages Vovéens.   |
| Calendrier             | 2023-2027  |
| Ressources             | Financement possible : CRST  |
| Evaluation             | <p>Nombre d'actions de prévention réalisées dans les halls des maisons de santé</p> <p>Nombre d'ateliers collectifs réalisés</p> <p>« Rénovation » de bâtiments</p>  |

FICHE ACTION N°23

AXE 3 : FAVORISER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET SA MISE EN RESEAU

OBJECTIF 3.3 : Instaurer un protocole de gestion de crise

ACTION 23 : Définir un protocole de gestion de crise local multithématique

Action existante

Nouvelle action

|                        |  |        |
|------------------------|--|--------|
| Co-pilotage            | CC Cœur de Beauce  | 3 CPTS |
| Partenariat            | ARS, Préfecture, SDIS 28, communes   |        |
| Contexte               | <p>Faisant suite à la pandémie de Covid-19 et la gestion de la campagne vaccination sur la Communauté de Communes Cœur de Beauce, il est nécessaire d'établir un protocole de gestion de crise en cas d'apparition d'événement majeur.</p> <p>De plus, l'avenant 2 à l'ACI des CPTS valorise leur apport à la gestion des crises sanitaires graves suite à leur mobilisation dans la gestion du Covid-19. Concernant le territoire Cœur de Beauce, les centres de vaccination ont été porté par la communauté de communes. Il est nécessaire d'établir un protocole commun afin de positionner les missions de chacun.</p> |        |
| Descriptif de l'action | <p><u>Etape 1</u> : Etudier les protocoles présents dans les communes : plans de prévention des risques (autoroute, TGV, accident de la route...)</p> <p><u>Etape 2</u> : Définir les référents de suivi de la cellule de crise à l'échelle intercommunale et locale</p> <p><u>Etape 3</u> : Etablir des protocoles simplifiés, type fiches reflexes</p> <p><u>Etape 4</u> : Communiquer les protocoles à tous les acteurs impliqués et former sur la méthodologie à suivre : mise en situation</p>  |        |
| Public cible           | Les élus, les communes, les professionnels de santé  |        |
| Territoire             | CC Cœur de Beauce  |        |
| Calendrier             | 2024-2027  |        |
| Ressources             | Accompagnement ressource : service veille et sécurité sanitaire à l'ARS  |        |
| Evaluation             | <p>Identification et formation d'un référent dans chaque structure (communauté de communes, CPTS)</p> <p>Rédaction de fiches reflexes</p>  |        |



2023-2027